

**Conflit de travail réglé**  
**Les succursales de la SAQ rouvriront lundi** c 6

• Gagnon-Tremblay à la Condition féminine

• Paradis au Travail et à la Main-d'oeuvre

## 2 députés de la région au Cabinet



Monique Gagnon-Tremblay



Pierre Paradis

### Le conseil des ministres

QUEBEC (PC) — Voici la liste du conseil des ministres:

- Robert Bourassa, premier ministre;
- Lise Bacon (Chomedey), vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles;
- Gérard-D. Lévesque (Bonaventure), ministre des Finances;
- Claude Ryan (Argenteuil), ministre de l'Éducation et ministre de l'enseignement supérieur et de la Science;
- Michel Gratton (Gatineau), leader parlementaire, ministre du Revenu et ministre délégué à la Réforme électorale;
- Michel Pagé (Portneuf), ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Yvon Picotte (Maskinongé), ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, et ministre du Tourisme;
- John Ciaccia (Mont-Royal), ministre de l'Énergie et des Ressources;
- Marc-Yvan Côté (Charlesbourg), ministre des Transports responsable du développement régional;
- Thérèse Lavoie-Roux (L'Acadie), ministre de la Santé et des Services sociaux, responsable de la politique familiale;
- Herbert Marx (D'Arcy-McGee), ministre de la Justice, responsable de la Protection du consommateur et de la déréglementation;
- Pierre Paradis (Brome-Missisquoi), ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu et ministre du Travail;
- Daniel Johnson (Vaudreuil-Soulanges), ministre de l'Industrie et du Commerce;
- Pierre Fortier (Outremont), ministre délégué à la Privatisation;
- André Bourbeau (Laporte), ministre des Affaires municipales responsable de l'Habitation;
- Richard French (Westmount), ministre des Communications;
- Clifford Lincoln (Nelligan), ministre de l'Environnement;
- Gilles Rocheleau (Hull), ministre délégué aux Services et Approvisionnements;
- Pierre MacDonald (Robert-Baldwin), ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique;
- Gil Rémillard (Jean-Talon), ministre des Relations internationales, délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- Paul Gobeil (Verdun), ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor;
- Louise Robic (Bourassa), ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration;
- Monique Gagnon-Tremblay (Saint-François), ministre délégué à la Condition féminine;
- Gérard Latulippe (Chambly), Solliciteur général;
- André Vallerand (Crémazie), ministre délégué aux Petites et moyennes entreprises;
- Robert Dutil (Beauce-Sud), ministre délégué aux Pêcheries;
- Albert Côté (Rivière-du-Loup), ministre délégué aux Forêts;
- Raymond Savoie (Abitibi-Est), ministre délégué aux Mines.



Le premier ministre Robert Bourassa félicite Daniel Johnson, le nouveau ministre de l'Industrie et du Commerce. A l'arrière-plan, on aperçoit le drapeau canadien que les libéraux ont réintégré à l'intérieur de l'Assemblée nationale.

premier ministre Robert Bourassa. "Personne n'a douté de ma joie", a-t-elle d'abord mentionné. "C'est une grosse responsabilité, mais je suis prête à la relever."

La nouvelle ministre a avoué avoir été quelque peu surprise quand Robert Bourassa l'a invitée à se joindre à la nouvelle équipe ministérielle.

"Maintenant, je dois jouer deux rôles en même temps, soit celui de députée et de ministre. Je suis donc obligée de prendre les bouchées doubles, mais j'y suis maintenant habituée."

Ancienne présidente de la sous-commission de la Condition féminine et directement impliquée dans l'élaboration du programme libéral dans cette matière, Mme Gagnon-Tremblay entend rencontrer, dans les meilleurs délais, les nombreux groupes de femmes afin de connaître avec plus de précision leurs attentes.

La ministre déléguée à la Condition féminine croit par ailleurs que l'Estrie est très bien représentée au Conseil des ministres.

"Avec deux ministres et des députés de valeur, je pense que notre région ne fait pas figure de parent

pauvre, devait-elle livrer en substance. Notre équipe régionale doit se rencontrer et nous ferons le point sur tous les dossiers régionaux qui, eux, ont toujours leur importance."

Pierre Paradis

Quant au nouveau ministre de la Main d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu et du Travail, Pierre Paradis, il s'est dit prêt à relever le colossal défi qui l'attend.

"Ce sont de très grosses responsabilités, mais je suis prêt à les assumer", de dire le député-ministre de Brome-Missisquoi, au sortir d'une réunion avec ses deux sous-ministres.

Le nouveau ministre estime aussi que la région de l'Estrie est mieux

représentée maintenant qu'elle ne l'était sous l'administration péquiste.

"Avant il n'y avait qu'un ministre et un vice-président de l'Assemblée nationale. Sur le point de vue politique, nous ne considérons pas le comté de Drummond dans l'Estrie. Maintenant, il y a deux ministres en région, ce qui va certes aider le développement de l'Estrie."

M. Paradis se propose par ailleurs de rencontrer l'ancien ministre du Travail, histoire de connaître tous les dossiers majeurs.

"Cette rencontre devrait se tenir dans les prochains jours. Je vais tenter de rejoindre Raynald Fréchette et nous pourrions alors discuter des dossiers qui sont en suspens. Mais ce sera une rencontre apolitique", a-t-il précisé.

### de notre envoyé spécial Michel Morin

QUEBEC — Le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, a confirmé l'importance de la région sur l'échiquier politique provincial en nommant Monique Gagnon-Tremblay et Pierre Paradis à des postes ministériels.

Comme l'avait annoncé hier le quotidien La Tribune, Monique Gagnon-Tremblay, députée de Saint-François, devient ministre déléguée à la Condition féminine. Pour sa part, le député de Brome-Missisquoi Pierre Paradis hérite du portefeuille de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu, de même que du ministère du Travail.

Très flattée

Quelques instants seulement après avoir été nommée ministre déléguée à la Condition féminine, Mme Monique Gagnon-Tremblay a déclaré avoir été très flattée de la confiance qui lui a témoignée le



(Laserphoto PC)

Les 258 personnes qui ont perdu la vie dans l'écrasement d'un DC-8 à Gander étaient toutes de nationalité américaine.

**Pire tragédie aérienne au Canada**  
**Un DC-8 s'écrase à Terre-Neuve: 258 morts** D 7

la tribune

Toute une Équipe!



TEMPERATURE  
NUAGEUX: - 12 — - 2°C.  
DEMAIN: NEIGE D-6

Aujourd'hui

#### SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS.....B-6
- BANDES DESSINÉES...C-4
- DÉCÈS.....C-5
- DE TOUT DE TOUS.....D-6
- FINANCE.....B-4
- PETITES ANNONCES...C-2
- SPORTS.....D-1
- VIVRE EN '85.....C-1



• Textes et réactions sur la composition du Cabinet

A 5, B 1, B 3, C 7

• À lire dans l'EXTRA de samedi

L'ébéniste Louis Blais... ou le souci de la perfection

### De nos archives

#### Construction d'une nouvelle maison-mère

L'un des plus importants contrats dont font mention les annales de la construction dans la région de Sherbrooke depuis bien des années a été accordé mardi dernier, le 10 juillet 1928, lorsque la Communauté des Petites-Sœurs de la Ste-Famille a accepté la soumission de Bonin, Gendron & Poudrier Ltée, pour la construction, au coût total de \$ 750,000.00, de la nouvelle maison-mère de la Communauté, qui sera située sur le Chemin Drummond, en face du pâté de maisons de Collinsville.

Les travaux qui ont été commencés dès le lendemain, emploieront un grand nombre d'ouvriers, hommes de métier comme manoeuvres, et dureront une couple d'années.



chœur héritage  
en CONCERT de NOËL

Samedi — 14 décembre — 20h30  
Dimanche — 15 décembre — 14h

SALLE MAURICE O'BREADY  
Centre culturel de l'Université de Sherbrooke  
Renseignements: 821-7744





(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

Malgré une ceinture de sécurité bouclée et une vitesse normale, une jeune femme n'a eu aucune chance, hier, dans une autre

tragédie de la route, la deuxième en moins de cinq jours, à Fleurimont.

Même si sa ceinture était bouclée et qu'elle ne roulait pas vite

# Une femme de 20 ans périt dans un accident

par Pierre Saint-Jacques

**SHERBROOKE** — En route pour se rendre au travail, une jeune femme a perdu la vie dans un accident de la circulation, survenu un peu avant huit heures du matin hier, sur la rue King est, à la hauteur de la rue Raby, dans les limites de Fleurimont.

Bien qu'elle ait bouclé sa ceinture de sécurité, bien qu'elle ait circulé à une vitesse peu élevée compte tenu de l'état hasardeux de la route, Elaine Delage, âgée de 20 ans, originaire de Québec mais domiciliée à Sherbrooke depuis quelques mois, n'a eu aucune chance.

La voiture de la victime, une Pony, a offert après une perte de contrôle et une embardée dans la voie inverse son flanc droit à la Plymouth Fury venant en direction de Sherbrooke.

La victime a été littéralement coincée entre les deux portières de sa voiture.

Dans la collision, le côté droit de la petite voiture a été arrachée puis la voiture a été projetée hors de la route.

Les policiers n'ont eu qu'à enlever la portière et à la déposer sur le capot de la voiture pour secourir la jeune femme, mais la mort avait déjà fait son oeuvre.

La conductrice de la Plymouth, Mme Michèle Dubreuil, âgée de 26 ans, domiciliée sur le Chemin Biron, à Ascot Corner a subi de légères blessures.

Tout comme la victime, elle a été transportée au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke pour y être examinée et traitée.

Le technicien en identité judiciaire, le policier Michel Martin, s'est rendu sur les lieux pour les photos d'usage. Le coroner Michel Durand a été avisé.

Les détectives Richard Fontaine et Gilles Tanguay, des Enquêtes criminelles, ont été chargés du dossier. Déjà, après quelques heures

de travail, on était assuré que la cause de cet accident était purement accidentelle.

On croit que la route droite avant du véhicule de la victime a touché à l'accotement d'où la perte de contrôle et l'embardée fatale. L'accident s'est produit sur un bout droit, mais en pente, de la rue King est.

La jeune femme dont tous les parents habitent la ville de Québec était en stage au ministère des Transports de l'aéroport municipal de Sherbrooke. Elle se rendait à son travail au moment de l'accident.

Il arrive souvent qu'on lève les sourcils en signe de doute quand on impute un accident mortel à l'état de la chaussée. Il semble bien qu'hier, ce fut le cas.

L'hiver 1985, qui arrive à pas feutrés, apparaît plus dévastateur

qu'un hiver s'installant à coups de tempêtes puisqu'à chaque apparition remarquée, il ne manque pas de prélever une vie.

On n'a qu'à se rappeler la tragédie sur l'autoroute 55 qui a enlevé la vie au directeur général d'une station de radio de Sherbrooke, le 2 décembre. Puis cet accident, dimanche matin dernier, sur la route 112 à Fleurimont, soit tout près des lieux de la tragédie d'hier.

Il s'agit du sixième accident mortel à survenir dans les limites de Fleurimont, cette année.

Ce nombre apparaît comme un sommet dans les annales de cette ville qui est traversée par deux routes extrêmement achalandées: la route du CHUS comme on le dit familièrement et la fameuse rue King est.

## Vols de radios: l'épidémie repart de plus belle...

**SHERBROOKE (psj)** — L'épidémie est repartie!

Et il semble qu'il n'y ait pas beaucoup de moyens de la contrer sinon une surveillance plus serrée des victimes potentielles et la collaboration de témoins.

Depuis une semaine, dans les limites de la ville de Sherbrooke, le vol de radios dans les véhicules a repris de plus belle.

On en compte une bonne dizaine depuis la dernière fin de semaine alors qu'hier seulement, quatre nouvelles plaintes de cette nature ont été rédigées.

Ce qu'il y a de différent dans cette nouvelle série de vols de radio par rapport à la première, c'est que l'on ne vise plus uniquement les

Jetta ou les Audi afin de mettre la main sur des radios de marque Blaupunkt.

Présentement, on vise n'importe lequel véhicule pour y prendre la radio qui s'y trouve.

Les vols sont commis un peu partout en périphérie du centre-ville et jusqu'à Fleurimont.

On rappelle que la première série de vols avait connu une fin abrupte avec l'arrestation d'un étudiant de la région d'Arthabaska qui habitait Sherbrooke durant la semaine et repartait pour le domicile familial, la fin de semaine.

Il volait durant la nuit, sur semaine et sur la route menant chez lui, la fin de semaine.

## Vol chez les Canadiens

**SHERBROOKE (psj)** — Les détectives sherbrookoïses ont interrogé de jeunes gens hier au sujet d'un vol avec effraction commis dans une salle des Canadiens de Sherbrooke, au Palais des sports.

Un premier jeune avait été repéré devant le Palais où il tentait d'écouler à l'unité des billets pro-

venant d'une série de billets de saison.

Dans le vol, on avait précisément mis la main sur deux séries de billets de saison et sur un magnétoscope.

Les policiers poursuivaient toujours leurs recherches, en fin de journée hier, pour retracer le magnétoscope.

## Le malfaiteur fait remorquer... "sa" voiture

**SHERBROOKE (psj)** — Une affaire de vol de voiture, devenue par la suite simple méprise, a connu une tournure tout à fait imprévue avec l'arrestation d'un homme, âgé dans la cinquantaine, impliqué dans le dossier.

D'abord, la Police municipale est informée de la disparition d'une voiture, une Jetta 1983, dans le parc de stationnement du Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul.

Le gardien de sécurité a mis aussitôt les policiers sur la piste: la voiture a été remorquée par un garagiste.

Un individu avait, en effet, demandé à un garagiste de lui dépancher une dépanneuse afin de remorquer "sa" voiture dont les serrures des portières étaient gelées.

Le garagiste a satisfait le client qui avait ordonné qu'on transporte la Jetta jusque dans une cour de la rue Conseil où il verrait lui-même à corriger la situation.

On a appris par la suite que l'individu a enlevé la serrure de la portière, l'a déposée chez un serrurier pour qu'on lui fabrique de nouvelles clés.

Puis l'individu repart avec la voiture jusqu'à Granby où il réside.

Quand les policiers le retournent, le gars prétend que la Jetta en question lui appartient. Il faut dire qu'il était effectivement propriétaire d'une Jetta de même couleur mais de modèle 1980.

On croit à une méprise mais une fois la façon d'agir du suspect mise à jour, on s'est aperçu qu'il y avait une véritable intention de vol dans cette affaire.

Un mandat est donc émis contre le suspect mais durant ce temps, les policiers de Granby appréhendaient l'homme qui se trouvait en possession de chèques de voyage pour une valeur de 172 000 \$ en argent américain. On soupçonne même l'individu d'être mêlé à un quelconque trafic. Des stupéfiants auraient été trouvés à son domicile lors d'une perquisition de la police.

De toute façon, les développements enregistrés au cours des derniers jours permettent de croire que le gars est beaucoup plus retors qu'innocent.

## Soupçonnée d'un second incendiat

**SHERBROOKE (psj)** — La division des Enquêtes criminelles de la Police municipale a appréhendé une femme que l'on soupçonne de crime d'incendie pour la deuxième fois en quelques semaines.

Le deuxième incendie qui n'a pas nécessité l'intervention des pompiers avait été allumé dans un logement, angle Short et Courcellette, dans le quartier ouest.

Le feu avait consumé des rideaux et laissé une trace de fumée dans le logement puis il s'était éteint de lui-même.

Les policiers ignoraient depuis cet incident où la suspecte nichait mais ils espéraient bien l'arrêter lorsqu'elle se présenterait en Cour où elle devait répondre d'un autre crime d'incendie qui avait été perpétré, celui-là, dans une maison de rapport de la rue Wellington sud.

Ce premier feu avait été mis dans une salle de toilettes, sur un étage occupé par des chambreurs. La femme avait admis avoir allumé le feu pour se venger de son compagnon qui la délaissait.

Cette fois, on ne sait pas quelle raison elle invoquera en Cour des

sessions de la paix pour expliquer son deuxième geste.

En soirée de mercredi

Par ailleurs, au cours de la soirée de mercredi, les pompiers ont mené une intervention au 896 de la rue Short où un incendie faisait rage dans le sous-sol.

Pendant qu'une équipe de sapeurs procédait à l'évacuation des lieux, une autre attaquait le feu. Il n'a fallu que quelques minutes aux pompiers pour se rendre maîtres de la situation.

L'inspecteur Michel Richer, du département de Prévention, a mené une enquête sur les lieux.

Les recherches, reprises hier matin en compagnie du lt-inspecteur Léopold Bourque, lui ont permis de mettre à jour deux foyers d'incendie.

Le dossier a été renvoyé aux Enquêtes criminelles de la Police municipale.

Les pompiers sont restés sur les lieux un peu moins d'une heure, soit de 19h24 à 20h20, avant de regagner leur caserne.

Les dommages pourraient se chiffrer à plus de 4 000 \$.



Parce que son époux Richard avait omis de lui acheter une chaîne en or pour qu'elle puisse suspendre à son cou les clés de sa voiture et ainsi éviter de les égarer, Carmen Fontaine s'est retrouvée encore en situation de panne "portières barrées". Il n'est plus question de chaîne 18 ou 24 carats, mais il est certain qu'on lui trouvera quelque cordon pour le prochain Noël.

A l'occasion du repas du vendredi, ce midi, à la Loge des Elans, les cuisistes Jean-Guy Morasse, Russ Parson, Jacques Doyon et Gerry Manseau prépareront un plat qui est fort d'actualité: le steak minute sur le nez rouge. Un plat inédit dont on parlera longtemps.

Toujours au sujet des Elans, les dames de la Pourpre Royale prépareront pour dimanche, le 14, un brunch spécial des fêtes. L'équipe de Mimi Chabot verra à garnir les assiettes des convives de ces épais et succulents morceaux de tourtières-maison. On ajoute que les 50 premières participantes recevront une petite surprise.

Il apparaît, à la façon dont les

incidents se précipitent depuis plus de 48 heures, que l'affaire des heures de temps supplémentaire est devenue une lutte à finir entre les Robin Lévesque, Michel Vachon et François Phaneuf. L'affaire risque de dégénérer en guerre des tuques ou des couvre-chaussures.

Diane Demers décourage son professeur de conditionnement physique Johanne Cathcart. Il semble en effet que Diane a la mauvaise habitude d'oublier chez elle des pièces d'équipement intime. Heureusement que ses compagnes sont en mesure de la dépanner. Un bon point cependant, elle n'a jamais oublié de se présenter à un cours.

Jean Tellier a promis à Carol Duquette de lui offrir des collants et un léotard en cadeau de Noël pour compléter un abonnement à un cours de danse aérobique.

Johanne Cathcart a suggéré aux participants du cours de mise en forme matinale de dégivrer leur pare-brise avec un grattoir et non avec une pièce de monnaie afin d'éviter les retards indus.

*d'une ligne à la page*

PUBLICITE  PUBLI REPORTAGE  CONCOURS   
 PUBLI PROMOTION  ANNONCES  RELATIONS PUBLIQUES

**Bingo 1000** la tribune

**\$1000 A GAGNER**

**UN SEUL MARATHON — CARTE VERTE**

**GAGNANTE DU 1,000\$**

**Mme Denise Saulnier,**  
 1666, rue Chagnon, App. 7, Sherbrooke

Cette personne a gagné avec le No. G-53, publié mercredi le 11 décembre 1985.

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

**la tribune** Courrier de deuxième classe Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélots et routes motorisées. 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, Etats-Unis et autres pays. 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociaétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau et Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de La Tribune.

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 569-9201, J1K 2X8  
 Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

**YVON DUBÉ**  
 Président et Éditeur

**JEAN VIGNEAULT**  
 Rédacteur en chef

**FRANCOIS VAILLANCOURT**  
 Directeur du service de la publicité

**GASTON GAGNÉ**  
 Directeur du service du tirage

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201  
 Rédaction: 569-9184 — Abonnements: 566-6353

**Résultats**

Tirage du 85-12-11

9	19	20	32	33	37	no comple- mentaire	39
GAGNANTS							LOTS
6/6	0	1	265	149,30\$			
5/6+	1	477	945,30\$				
5/6	90	4	060,90\$				
4/6	5	738	122,50\$				
3/6	130	684	10,00\$				
Ventes totales: 9 151 740,00\$							

Prochain tirage: **SAMEDI 14-12-85**

Gros lot (approx.) **2 800 000.00**

**Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.**

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

**Opération Nez Rouge**  
**821-4646**

**La Quotidienne** 281-4873

**Pelletier pas élu préfet**

**"C'est ça les MRC avec leur esprit de clocher"**

— Laflamme

**SHERBROOKE (FG) —** "Je ne suis pas surpris de ce qui est arrivé au maire... C'est ça les MRC avec leur esprit de clocher!"

Le conseiller sherbrookois Jean-Yves Laflamme, qui siège également sur la commission d'étude sur l'avenir des municipalités, a ainsi réagi à l'échec que le maire Jean Paul Pelletier a subi, alors qu'il s'attendait d'obtenir l'appui du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Sherbrooke pour son élection comme préfet.

"C'est partout pareil dans les MRC et cela cause de sérieuses difficultés aux grandes villes qui en font partie. C'est toujours la peur pour les petites municipalités d'être mangées par la grosse. Pourtant, dans le cas de la MRC de Sherbrooke, il reste que c'est la Ville de Sherbrooke qui paie le gros de la facture, avec 67 pour cent du budget. Et nous avons un certain rôle à jouer", s'est-il exclamé, ne cachant pas sa déception de voir le maire Jean Paul Pelletier mordre la poussière lors de l'élection au poste de préfet.

Aussi, Jean-Yves Laflamme compte-t-il exprimer un message clair à l'occasion de l'audience que tiendra à Sherbrooke



Jean-Yves Laflamme

ke dans les prochains mois la Commission d'étude sur les municipalités. "Ce que je vais dire, ce n'est pas compliqué: le rôle des MRC c'est de préparer un schéma d'aménagement, point à la ligne. En ce qui me concerne, les MRC n'ont aucune autre mission que celle-là, bien spécifique, à remplir", devait-il conclure d'un ton amer.

**Politique sur le déneigement des trottoirs**

**Le Comité administratif ne changera pas d'idée**

par François Gougeon

**SHERBROOKE —** Les cinq membres du Comité administratif de la Ville de Sherbrooke ont juré hier qu'ils n'entendent aucunement modifier leur position au sujet de la politique sur le déneigement des trottoirs, pour ce qui est de la faire respecter intégralement.

A trois jours de la séance du conseil de lundi soir qui risque d'être houleuse sur la question, ces élus ont unanimement déclaré qu'il ne saurait être question qu'ils changent d'idée. Il contredisent ainsi un rumeur voulant que depuis les derniers jours, quelques-uns d'entre eux aient décidé de se ranger du côté de la majorité, alors que sept des leurs, qui étaient pourtant de leur avis il y a un an, réclament

maintenant la mise au rancart de la politique controversée, qui fait qu'environ 20 pour cent de l'ensemble des trottoirs de la Ville ne sont pas déblayés. On soutient que cela fait économiser environ 100,000 \$.

Le président du Comité administratif, le conseiller Jean-Yves Laflamme, fait clairement valoir que la politique, si elle était valable il y a un an, continue aujourd'hui de le demeurer. "Personne depuis ne

m'a démontré le contraire et je doute fort qu'on puisse y arriver... Nous avons discuté de cette question à trois reprises. Et, alors qu'auparavant cela n'était pas le cas, il se trouve maintenant des conseillers pour mettre les chiffres en doute. Je ne sais pas si c'est à cause de l'élection qui s'en vient pour ces conseillers, mais il reste qu'ils ne sont pas conséquents avec eux-mêmes", a-t-il dit.

Son collègue Bernard Tanguay rajoute qu'il n'est pas question de changer d'attitude. "Et je suis convaincu que tous les membres du Comité administratif vont se tenir", devait-il laisser échapper.

Même chose de la part de Jean Perrault, qui reconnaît cependant qu'au plan électoral, il serait préférable de faire marche arrière.

"Je comprends que, politiquement, ce serait intéressant. Mais en ce qui me concerne, je ne peux pas renier ce que j'ai supporté pendant trois ans", juge-t-il.

Léonard T. Laflamme se montre lui aussi catégorique. "Jamais je ne changerai d'idée. Le montant

d'économie mis en cause n'est peut-être pas énorme, mais ce sont toutes ces petites économies mises ensemble qui font un gros montant au bout de la ligne", fait-il remarquer.

Quant à Antonio Pinard, qui soutient lui aussi qu'il ne changera pas d'idée, au niveau de la politique globale, il faudra d'abord connaître l'avis juridique que le directeur des Services juridiques, Me Pierre Huard, présentera lundi soir. "C'est évident que si on nous confirme qu'un avis de cinq jours doit précéder un changement à la politique en vigueur, et qu'il faut les trois quarts des voix (9 sur 12) pour que cela passe, alors la politique sera maintenue. Car je suis convaincu que les membres du Comité administratif vont se tenir".

Enfin, le maire Jean Paul Pelletier, qui fait partie d'office du Comité administratif, comme de tous les autres comités de la Ville, il n'a pu être rejoint pour obtenir ses commentaires. Mais il a déjà clairement indiqué qu'il endosse entièrement la politique en vigueur.

**310 kilomètres de rues grattées en huit heures**

**SHERBROOKE (FG) —** Pour la première fois de l'hiver, le service des Travaux publics a sorti son artillerie lourde, hier, pour enlever la neige accumulée à partir de la nuit précédente.

En tout, a expliqué hier le responsable de l'opération, Jean-Charles Auray, 20 unités ont été mises à contribution, avec le résultat qu'environ huit heures plus tard, les 310 kilomètres de rues de Sherbrooke avaient été grattées au moins une fois.

Il a soutenu que l'opération s'était parfaitement bien déroulée.

"Depuis le début de la saison, tout fonctionne très bien. Nous avons bien évidemment reçu quelques plaintes, mais c'est beaucoup moins que dans le passé", a-t-il dit. Il explique ces bons résultats par une attaque de ses hommes au moment opportun. "Le système météorologique que nous avons fonctionné mieux qu'avant. Il faut comprendre que ces informations sont de la première importance pour nous permettre de nous préparer en fonction de ce qui s'en vient. Il nous faut connaître avec exactitude quelles seront les conditions de température", a noté Jean-Charles Auray.

**Travaux de 8 millions \$ dès l'an prochain**  
**14 propositions d'aménagement retenues pour Berges Neuves**

**SHERBROOKE (FG) —** Le Comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François entrevoit une année 1986 remplie d'activités, alors qu'à la suite de l'Opération environnementale, 14 propositions d'aménagement touchant 30 municipalités ont été retenues.

**Le budget de la Ville dévoilé lundi**

**SHERBROOKE (FG) —** Les citoyens de Sherbrooke seront définitivement fixés lundi soir sur ce qui les attend au niveau des charges fiscales qu'ils devront supporter.

C'est en effet à l'occasion d'une assemblée spéciale, qui se déroulera à l'Hôtel de ville, à compter de 17 h 30, et à laquelle les contribuables sont conviés, qu'il sera possible de connaître tous les détails entourant le dépôt du budget de la Ville de Sherbrooke pour son exercice financier débutant le 1er janvier 1986.

Il semble bien que ce budget apportera peu de surprises, si l'on s'en réfère à des informations déjà dévoilées par La Tribune, mais qui n'ont été ni confirmées ni infirmées.

Ainsi, au chapitre de l'impôt foncier, qui touche tous les propriétaires, on s'attend à une augmentation

d'environ 4 pour cent. Le taux en vigueur depuis deux ans, de 2,17 \$ pour chaque tranche de 100 \$ d'évaluation, pourrait passer à 2,25 \$ ou 2,30 \$. Une autre augmentation de taxe est envisagée, au niveau de l'eau, en vue d'atteindre l'autofinancement du service d'aqueduc. On parle ici d'une hausse possible de 12 \$ par unité de logement, pour l'année.

Mais au-delà de cela, ce qui sera intéressant à surveiller ce sont les projets retenus par les élus municipaux au chapitre des immobilisations. Des travaux pour environ 25 millions \$ ont été soumis, mais environ les trois quarts ont dû être éliminés, de façon à ne pas augmenter la dette municipale. Sur ce, on peut s'attendre à des surprises et surtout à des réactions vives dans les prochains jours de la part des conseillers dont les projets auront été éliminés, en cette "année d'élection".

En fait, si tout se met en branle comme on l'espère, ce sont des travaux de l'ordre de 8 millions \$ qui seront menés auprès des cours d'eau de ces municipalités, dans le but d'y mettre en valeur les berges. Ce à quoi il faut rajouter des projets pour près de 10 millions \$ ayant été conçus autrement que dans le cadre de l'Opération environnementale, mais qui eux aussi ont pris la direction du programme Berges neuves du ministère québécois de l'Environnement.

**Bilan**

Il s'agit là du bilan présenté hier à l'occasion d'une conférence de presse tenue au pavillon Armand-Nadeau par le président du Comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François, le Dr André Allaire, de Drummondville, entouré pour l'occasion de plusieurs collaborateurs, dont la représentante de la Ville de Sherbrooke au sein de cet organisme, la conseillère Francoise Dunn et le directeur général du comité CHARMES, Robert Dubé.

**Beaucoup de dynamisme**

Pour André Allaire, de même qu'un autre intervenant impliqué dans le dossier, François Bélanger, il ne fait pas de doute que la région

de l'Estrie est celle du Québec qui se démarque le plus quant au dynamisme soulevé par le programme Berges Neuves. "C'est en Estrie que le programme a le mieux fonctionné quant au nombre et à la valeur des projets soumis", a noté François Bélanger.

**Groupe de spécialistes**

Partant de l'expertise développée par le comité CHARMES, avec son projet "Bâtir la rivière Magog", on a eu l'idée de mettre sur pied un groupe de spécialistes qui, rémunérés grâce à une aide du gouvernement fédéral, ont offert leur talent aux organismes intéressés à développer une proposition d'aménagement du cours d'eau traversant leur secteur. Le tout devant par la suite être soumis au ministère de l'Environnement qui, dans le cadre de Berges neuves, finance 66 pour cent des travaux, laissant le reste aux municipalités.

Le Comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François compte d'autre part sensibiliser le gouvernement fédéral et lui tirer l'oreille afin qu'il délie lui aussi les cordons de la bourse pour les ouvrages devant être réalisés. A cet effet, les membres de cet organisme rencontreront à Ottawa, le 17 décembre, le ministre de l'Environnement, Tom McMillan.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

**Question de se faire la main...**

Relativement timide jusqu'à présent, la saison hivernale a manifesté plus d'audace hier, obligeant la plupart des citoyens à se faire à nouveau la main à des appareils et instruments jusqu'ici remis... même si ce n'était pas très loin de la porte des maisons ou des garages. Car on finit par bien le connaître, cet hiver! Et on sait par expérience que sa timidité camoufle des sautes d'humeur imprévisibles et désagréables.

**À coups de pare-choc**

**SHERBROOKE (psj) —** Après avoir tenté de régler à coups de pare-choc un différend avec ses deux frères, un homme aura à répondre de méfait en Cour des sessions de la paix.

Chaudasse sur les bords, le suspect se serait rendu la nuit dernière au commerce de ses frères, dans le quartier est de la ville et a fait rendre là, avec son automobile, à embouti les véhicules respectifs de ses deux frères puis a quitté les lieux.

La police, mise au courant de l'incident puis du différend familial, a recueilli les débris causés par les deux accidents volontaires et a payé une visite de courtoisie au suspect.

Les morceaux, recueillis par terre près des véhicules des deux victimes, correspondaient parfaitement à des pièces manquant sur le véhicule endommagé du suspect.

Il n'a fallu qu'une brève enquête pour que le suspect se retrouve avec une accusation de méfait sur le dos.

**Opération Nez Rouge: déjà 25 transports**

**SHERBROOKE —** Depuis la mise en branle d'Opération Nez Rouge, on a déjà effectué 25 transports et on a répondu à 53 appels pour des renseignements de toute sorte au cours des trois premières soirées et nuits de travail.

On s'attend à une fin de semaine beaucoup plus mouvementée, compte tenu que les rencontres sociales sont davantage populaires à mesure que la fin de semaine approche avec la "paye" hebdomadaire.

Les équipes de bénévoles sont prêtes à répondre à la demande. Selon les moments forts, on pourra en voir de quatre à 10 à l'oeuvre à travers Sherbrooke et la région immédiate.

On peut rejoindre le numéro 821-4646, entre 17 heures et 04 heures, jusqu'au 23 décembre.

L'Opération Nez Rouge vise à prévenir la conduite de véhicule en état d'ébriété. Elle veut également provoquer une levée de fonds pour venir en aide aux athlètes de l'Université de Sherbrooke.

Deux bonnes raisons pour éviter de prendre le volant quand on se pense trop bon après une ou deux consommations de trop...

**Nous prions nos annonceurs de noter que nos bureaux et ateliers seront**

**FERMÉS**

**les mercredis et jeudis, 25, 26 décembre et 1er et 2 janvier, à l'occasion des**

**FETES DE NOEL et du JOUR DE L'AN**

**En conséquence, nous devons apporter les changements suivants aux dates-limites pour la réception des annonces devant être publiées durant cette période.**

Publication	Date-limite	Publication	Date-limite
VEN. 27 déc.	VEN. 20 déc.	VEN. 3 jan.	VEN. 27 déc.
SAM. 28 déc.	VEN. 20 déc.	SAM. 4 jan.	VEN. 27 déc.
LUN. 30 déc.	LUN. 23 déc.	LUN. 6 jan.	LUN. 30 déc.
MAR. 31 déc.	MAR. 24 déc.	MAR. 7 jan.	MAR. 31 déc.

**Ces dates-limites doivent être avancées au moins d'un jour ouvrable si une épreuve est requise.**

**la tribune**

Publicité commerciale: 569-9201  
Placards classés: 569-9501

**Pour remercier ses abonnés**

**La Tribune lance un nouveau concours**

**1,000\$ D'EPICERIE A GAGNER**

**10 BONS de crédit de 100\$\***

**REGLEMENT:**

- 1- Remplir correctement le coupon de participation qui sera publié tous les jours, à compter du 12 décembre jusqu'au 23 décembre inclusivement.
- 2- Les tirages auront lieu à La Tribune dès le lendemain de chaque publication parmi tout le courrier accumulé.
- 3- Le nom des gagnants sera publié dans La Tribune le lendemain de chaque tirage.
- 4- Le gagnant recevra un bon de crédit d'épicerie de 100\$\* s'il est abonné ou 50\$ s'il ne l'est pas.
- 5- Le bon de crédit sera émis au nom de l'épicerie de son choix.
- 6- La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
- 7- Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire, peut être soumis à la Régie des loteries et courses.
- 8- Les employés réguliers de La Tribune et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer au concours.

**COUPON DE PARTICIPATION**

NOM .....  
 ADRESSE ..... Code Postal.....  
 VILLE ..... Tél .....  
 Epicerie choisie: .....  
 Adresse .....  
 Ville .....  
 Abonné ( ) Pas abonné ( )  
 par la poste  Faire parvenir à:  
 par camelots  **CONCOURS BONS D'EPICERIE,**  
 par routes motorisées  Casier Postal 2450, Succursale Jacques Cartier,  
 Sherbrooke, QC J1J 3Y4

**Gagnant de 100\$**

Tirage le .....  
 Nom: .....  
 Adresse .....  
 Ville .....  
 Epicerie choisie: .....  
 Adresse .....  
 Ville .....

\* Pour les non-abonnés, le bon d'épicerie est de 50\$ (voir règlement no 4)

Intégration scolaire

# Commissions scolaires incapables d'affronter les coûts additionnels

par Michel Rondeau

**SHERBROOKE — Sans l'aide du gouvernement ou sans l'amélioration du mode de financement auxquelles elles sont soumises, les commissions scolaires de l'Estrie pourraient être incapables d'affronter les coûts additionnels engendrés par l'intégration scolaire.**

Le pouvoir de taxation des commissions scolaires est en effet limité à 6 pour cent de leurs dépenses ou un taux maximum de 0.25 \$ du 100 \$ d'évaluation et la plupart des commissions scolaires de l'Estrie ont déjà atteint le plafond permis par la loi.

Les responsables financiers de l'Asbesterie, de Morilac et de la Commission scolaire de Lac-Mégantic ont révélé hier que leur maximum de taxation locale est atteint. Ceux de la Commission scolaire de Magog ont fait savoir qu'ils se trouvaient à une fraction de sou de leur plafond et il semble que la situation soit semblable à Coaticook aussi.

La Sapinière dispose d'une meilleure marge de manoeuvre, mais chaque sou ne lui rapporte que 13,000 \$ — à Sherbrooke le même sou rapporte 122,488 \$ — de sorte qu'au maximum du taux de taxation, La Sapinière n'augmenterait

ses revenus globaux que de 130,000 \$ environ, marge de manoeuvre qui est encore relativement faible.

Il en résulte que, si la situation demeurait celle que connaissent actuellement les commissions scolaires, celles-ci pourraient être forcées d'envisager soit de couper dans des services pour affronter les coûts de l'intégration, soit de recourir au référendum pour demander à la population de leur territoire la permission de hausser la taxe scolaire au-delà du maximum prévu par la loi.

**Autres coûts à prévoir?**

Tout cela suppose qu'il n'y aura pas d'autres coûts additionnels pour le maintien des services régionaux. Cependant, puisqu'à prime abord, les coûts additionnels ne s'annoncent pas tels qu'on les perçoit possibles maintenant au niveau des personnels, il n'est pas certain

qu'au 1 million \$ de coûts additionnels déjà identifiés, il ne s'en ajoutera pas encore pour le maintien des services.

Des commissaires interrogés formulent d'ores et déjà des appréhensions au sujet du maintien des options professionnelles dans les écoles et au sujet du maintien de tous les services de l'école Le Touret pour l'enfance inadaptée, ce qui signifie que les coûts sont pressentis comme supérieurs.

A partir de la simple hypothèse des coûts additionnels de 1 million \$ engendrés par les mouvements de personnel, il appert que les commissions scolaires locales n'auraient pas assez de la taxe récupérée à la Régionale de l'Estrie pour combler les besoins.

Cette taxe, à la Commission scolaire régionale, bénéficie encore d'une marge de manoeuvre de 0.05 \$ par laquelle les commissions scolaires locales espèrent se dépanner; toutefois, le dernier dossier budgétaire de la CSRE notait que chaque sou engendre des revenus de quelque 130,000 \$, offrant ainsi à l'Estrie une marge de manoeuvre totale de 650,000 \$. On est encore loin du 1 million \$.

**Taxes haussées de 5\$ à 10 \$**

Même des prévisions plus optimistes au plan des coûts additionnels engendrés par la réorientation du personnel laissent encore croire que toute la marge de manoeuvre des commissions scolaires pourrait être engagée. Encore n'a-t-il pas été question des enseignants dans toutes ces discussions.

Pour un contribuable, néanmoins, il semble que la hausse maximum de la taxe scolaire pourrait se traduire par une augmentation relativement légère de quelque 5 \$ à 10 \$, en moyenne, selon la commission scolaire à laquelle il appartient et selon la propriété qu'il possède.

Quant aux possibilités d'amélioration des paramètres pour financer les commissions scolaires, il semble que Québec y travaille présentement, mais ce n'est que dans quelques mois que les commissions scolaires pourront constater la nature de ces hypothétiques améliorations et voir si elles compensent pour les coûts additionnels engendrés par l'intégration des enseignements primaire et secondaire.

## CSRE:élection du dernier exécutif

SHERBROOKE (MR)— Le conseil des commissaires de la Commission scolaire régionale de l'Estrie a reconduit à leur poste hier soir tous ses représentants au comité exécutif.

Cet exécutif, le dernier de l'histoire de la CSRE si l'intégration se réalise en juillet, se compose de M. Donald Beauvivre, représentant de l'Asbesterie, Mme Lyse Méthot, de la Commission scolaire de Magog, M. Gilles Gagnon, de la Commission scolaire de Lac-Mégantic, Mme Estelle Gobeil, de La Sapinière, M. Yver Brousseau, de Morilac, M. Albert Favreau, de la Commis-

sion scolaire de Coaticook, ainsi que Mme Caroline Paquette et MM. John Hayes et René Coupal, de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke. C'est M. John Hayes qui sera le dernier président de la CSRE et M. Gilles Gagnon le dernier vice-président.

Le président en a profité pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux commissaires depuis les récentes élections scolaires, notant que leur participation aux activités de la CSRE sera de courte durée, mais agréable pour tous les commissaires.



John Hayes



Estelle Gobeil

## Le doyen Jean-Pierre Garant remplacé

SHERBROOKE (MR)— Si le conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke accepte le candidat suggéré par un collège électoral de la faculté d'Administration, le doyen Jean-Pierre Garant sera remplacé par un nouveau doyen, M. Paul Prévost.

M. Yvan Boivin, président du collège électoral qui a siégé la semaine dernière, a en effet révélé que M. Prévost — dont il ne se souvenait pas du nom — a été élu doyen

par le collège électoral.

Auparavant, a révélé M. Boivin, le doyen était élu par un comité de nomination et, cette année, la formule a été modifiée de manière à élire le doyen par le moyen d'un collège électoral. Ce collège est composé de 72 personnes représentant les professeurs, les employés et les étudiants.

M. Paul Prévost est de l'Université du Québec à Chicoutimi. Il a été imposé de le rejoindre hier pour l'in-

terroger sur les motifs de sa candidature au poste auquel il a été élu.

M. Jean-Pierre Garant, bien connu dans le milieu sherbrookoise où il s'implique à plusieurs niveaux, n'était

pas disponible lui non plus, s'étant absenté jusqu'à lundi. M. Garant occupait le poste de doyen depuis quatre ans.

Le conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke recevra,

lors d'une prochaine assemblée, le rapport du président du collège électoral pour procéder à la nomination officielle du doyen de la faculté d'Administration.

Interrogé sur les motifs qui ont pu amener le collège électoral à préférer la candidature de M. Prévost à celle de M. Garant, M. Yvan Boivin a répondu: "Il faudrait le demander aux 72 personnes qui ont voté".

## Hell's Angels Enquête ajournée sur un air de Fêtes

par Jacques Lemoine SHERBROOKE — L'enquête préliminaire des 13 prévenus inculpés du meurtre de cinq membres des Hell's Angels, qui a débuté le 10 octobre, vient d'être ajournée à l'année prochaine sur un air du temps des fêtes.

Le juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix a en effet offert ses meilleurs vœux à tout le monde gravitant autour de cette procédure et cela "sans exception".

"Il y a des vœux dont l'expression s'impose à cette période de l'année au-delà de toute raison et de tout sentiment", a-t-il dit.

Le juge Dubé a ajouté qu'il espère revoir tout le monde le 7 janvier enrichi de l'esprit des fêtes.

Cette remise a été faite avec le consentement des accusés qui sont écroués au 10<sup>e</sup> étage du centre de détention de la rue Parthenais à Montréal et transférés ici chaque jour pour leur enquête au vieux palais de justice.

Il manquait peut-être l'atmosphère des fêtes pour l'offrande des vœux mais le moral des 13 paraît toujours excellent.

Ce ne sont pas les chaînes qu'ils doivent porter à longueur de journée, leur isolation dans une cage en plexiglas à l'épreuve des projectiles et leurs cinq heures de transport par jour dans un camion qui les affectent.

Les 13 s'amuse parfois comme des lurons en foire, particulièrement à la suite de certaines réponses des témoins.

Il s'agit de Yvon Bilodeau, Lionel Deschamps, Marcel Desloges, Jacques Filteau, Michel Genest, Réjean Lessard, Gilles Mathieu, Luc Michaud, Jacques Pelletier, Robert Richard, Guy Rodrigue, Yvon Rodrigue et David Rouleau, de Sherbrooke et de Sorel.

Ces derniers doivent répondre du meurtre au premier de degré de cinq membres du chapitre de Laval des Anges le 24 mars à Lennoxville. On se rappellera que les corps de Guy "brutus" Geoffrion, Laurent "l'anglais" Viau, Guy-Louis "chop" Adam, Michel "wellie"

Mayrand et Jean-Pierre "matt" Mathieu avaient été repêchés à l'été dans le fond du fleuve St-Laurent au pied du quai de la traverse de St-Ignace-de-Loyola.

Hier, le juge Dubé a fait connaître sa décision en marge d'un voire-dire concernant l'admissibilité d'une preuve qui a été intercalée dans le témoignage de M. Ronald Aubin, un mécanicien âgé de 32 ans.

Ce voire-dire a été fait par l'intermédiaire du caporal Yvon Fauchon de la SQ, assigné par la couronne, et de l'agent Pierre Racine, convoqué par la défense.

On ne peut cependant pas publier le contenu des dépositions à l'enquête à cause d'une ordonnance de non publication émise par le tribunal à la demande de la défense.

M. Aubin renviendra donc maintenant à la barre des témoins à la reprise en janvier.

Le ministère public est représenté dans cette affaire par Mes René Domingue, Pierre Sauvé et André Vincent tandis que Mes Léo-René Maranda, Jacques Bouchard et Michel Dussault occupent pour la défense.

Cette enquête est entourée de mesures de sécurité exceptionnelles.

Le périmètre entourant le palais de justice est fermé à la circulation des véhicules et les personnes voulant avoir accès à la salle d'audience doivent se soumettre au détecteur à métaux.

Cette dernière vérification est rendue moins pénible cependant grâce à la délicatesse des préposés de la SQ.

Par ailleurs, le juge Dubé a reporté au 7 janvier également l'enquête de David Carroll, Michael Christiansen, Patrick Guernier et Randall Mersereau, de Halifax, qui sont aussi inculpés de meurtres.

Ces quatre derniers avaient assisté pendant plusieurs jours à l'enquête des 13 mais ont été renvoyés à Parthenais après que la défense eût annoncé son intention de ne pas accepter que la preuve faite soit versée dans leur cas.

**ATLANTIQUE VOUS PROPOSE UN COUP D'OEIL SUR L'AVENIR. LES BAS PRIX DE JANVIER EN PLEIN DECEMBRE**



**ATLANTIQUE PROLONGE SA GARANTIE DES MEILLEURS PRIX JUSQU'AU 31 JANVIER 1986**

Si vous achetez un article chez Atlantique et que d'ici le 31 janvier 1986 vous trouvez le même article moins cher en inventaire chez un autre marchand local autorisé, c'est avec plaisir que nous vous rembourserons la différence plus 10% de cette différence sur présentation d'une preuve du prix annoncé.

**HITACHI**  
TELECOULEUR 20 POUCES LUMINAR 20 MODELE MT-2550  
● Télécommande infrarouge  
● Convertisseur de 105 canaux  
**599<sup>95</sup>**

**harman/kardon**  
CHAÎNE STÉRÉO DE HAUTE QUALITÉ  
Comprenant:  
● Amplificateur de 40 watts (total)  
● Syntonisateur AM/FM et magnéto-cassette Harman Kardon  
● Table tournante Dual  
● Haut-parleurs Cerwin Vega!  
**1499<sup>00</sup>**

**nt northern telecom**  
● Style élégant  
● Choix de couleurs  
● 10 mémoires  
● Veilleuse  
**79<sup>95</sup>**

**TDK**  
10 AUDIO CASSETTES MODEL SAC-90  
10/ **28<sup>95</sup>**

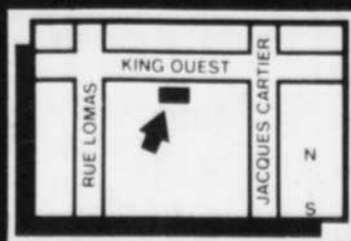
**SONY**  
LECTEUR DE DISQUE-LASER MODELE CDP70  
Enregistrement numérique, le moyen de reproduction sonore le plus performant qui soit!  
**499<sup>95</sup>**

**CARREFOUR DE L'ESTRIE**

3050 Portland  
Audio: 567-8485  
Vidéo: 564-1676

**GALERIES QUATRE-SAISONS**  
930 - 13<sup>e</sup> Avenue Nord  
566-8990

**PLACE BELVEDERE**  
400 Sud, Belvédère  
567-8911



**SUPER MAGASIN PRINCIPAL**  
2222 RUE KING OUEST  
**566-0261**

## L'assermentation du cabinet Bourassa

Vallières entend jouer un rôle important au sein du gouvernement

# Le nouveau whip ne semblait pas choqué de "l'oubli"

de notre envoyé spécial à Québec Michel Morin  
**QUÉBEC** — Bien qu'il n'ait pas été nommé ministre par Robert Bourassa, le député de Richmond, Yvon Vallières, acceptera mieux "l'oubli" dont il a été victime du fait qu'il devient whip en chef du gouvernement libéral.

M. Vallières, qui ne paraissait pas choqué de ne pas avoir reçu de portefeuille, entend jouer un rôle important au sein du gouvernement libéral car les tâches dévolues au whip sont habituellement très exigeantes.

"Je suis heureux de la confiance que me témoigne M. Bourassa en m'offrant ce poste. C'est une fonction où le prestige politique est important", de confier M. Vallières.

Le député de Richmond estime par ailleurs que le poste de whip en chef d'une formation politique peut s'avérer une très bonne école pour éventuellement conduire à des

fonctions ministérielles.

"Oui, c'est peut-être une excellente base pour devenir un jour ministre", de dire M. Vallières.

Commentant la composition de ce nouveau Conseil des ministres, le nouveau whip a expliqué que le premier ministre avait réussi à constituer une équipe de taille.

"Notre parti possède maintenant une équipe capable de relever le défi. Je ne peux qu'être satisfait des nominations."

### Lourde tâche

Le député de Richmond a aussi

avoué qu'il aurait beaucoup de travail sur la planche dans les prochains jours. De fait, il doit commencer ce matin même à préparer la rentrée parlementaire de lundi prochain, alors que s'amorce une mini-session.

"Cela ne me donne pas beaucoup de temps. Pour moi, ce travail de whip est en quelque sorte un défi et je vais tout mettre en oeuvre pour le relever efficacement. Le travail de whip implique aussi une dimension humaine très importante et cet aspect m'intéresse particulièrement."

Mais Yvon Vallières avoue qu'il ne perd pas pour autant ses aspirations de devenir un jour ministre au sein du gouvernement Bourassa.

Comme l'indique sa collègue de Mégantic-Compton, "peut-être que lors d'un remaniement ministériel il le deviendra ministre."



Yvon Vallières

# L'Estrie n'a "pas assez de ministres"

— Madeleine Bélanger

**QUÉBEC (MM)** — Les députés Madeleine Bélanger et Laurier Gardner sont déçus du fait que leur collègue de Richmond, Yvon Vallières, n'ait pas été nommé ministre.

Pour une, la députée de Mégantic-Compton n'a pas caché sa déception en déclarant que Robert Bourassa aurait dû faire d'Yvon Vallières un de ses ministres.

"En Estrie, nous avons besoin de plus que cela. Nous n'avons pas assez de ministres et je pense qu'il y a un député qui devait être nommé", a-t-elle précisé, tout en lorgnant du côté de son collègue de Richmond.

De l'avis de Mme Bélanger, qui se réjouit de la nomination de Monique Gagnon-Tremblay à la Condition féminine, il y a présentement des ministres qui cumulent trop de responsabilités.

"Je trouve qu'il y a des ministres qui ont trop de dossiers. Il me semble qu'il y a trop de fusion de ministères. Si

ce n'aurait été de cela, d'autres députés auraient pu obtenir un ministère, comme Yvon Vallières par exemple", de poursuivre Mme Bélanger.

Pour sa part, le député d'Arthabaska, Laurier Gardner, a tenu des propos similaires à ceux de sa collègue de Mégantic-Compton en déplorant le fait que son "père politique" ne soit pas devenu ministre.

"Je suis déçu qu'Yvon Vallières ait été ignoré. Il me semble qu'il a les capacités requises pour être ministre", de déclarer M. Gardner.

Revenant sur son somté d'Arthabaska, plus relié, selon lui, à la région 04, M. Gardner estime que la représentation ministérielle y est insuffisante.

"Nous ne sommes pas plus représentés que la région 05. Nous n'avons qu'un seul ministre, soit Yvon Picotte. Il nous faut plus que cela", devait-il ajouter.

### Hamel et Lefebvre

De son côté, le député de Sherbrooke, André J. Hamel, s'est montré très satisfait de la composition du nouveau Conseil des ministres.

"Je suis enchanté. Nous avons une équipe forte, constituée de gens expérimentés et de nouveaux venus. Cela confère un très bon équilibre à cette nouvelle équipe", de déclarer M. Hamel, aussi très heureux de la nomination de sa collègue de St-François, Monique Gagnon-Tremblay.

Nullement déçu de ne pas faire partie de l'équipe ministérielle, le député de Sherbroo-

ke a expliqué qu'il allait maintenant faire ses classes dans son comté et que l'unité de l'équipe régionale libérale était une chose à laquelle il allait par-



Madeleine Bélanger

ticulièrement s'intéresser.

Quant à lui, le député de Frontenac, Roger Lefebvre, a révélé que le premier ministre Robert Bourassa avait livré la marchandise en procédant à ces nominations.

"Je suis très heureux des nominations faites par M. Bourassa. Nous voulions un gouvernement à vocation économique et j'estime que c'est maintenant ce que nous avons", a-t-il dit.

Le député de Frontenac se réjouit aussi que des ministres soient strictement affectés aux mines et au secteur de la privatisation.

"Même s'il n'y pas eu de surprise magique, je pense que le fait d'avoir deux ministres affectés aux mines et à la privatisation va aider à redresser l'économie du secteur minier. Je suis très satisfait de cette décision."

# Vaillancourt estime que l'Estrie a eu sa part

**QUÉBEC (MM)** — Le député d'Orford, Georges Vaillancourt, ne s'attendait pas à être nommé ministre, mais on sent chez lui qu'il aurait à tout le moins apprécié de devenir adjoint parlementaire.

"Mais il y a d'autres nominations à venir et peut-être que je serai considéré", a indiqué M. Vaillancourt.

Le député d'Orford, qui estime que Robert Bourassa a, en général, fait un bon choix dans la composition de son cabinet, a précisé que son dernier épisode avec Robert Bourassa avant le déclenchement des élections avait peut-être joué contre lui.

"Cela ne m'a certainement pas aidé. Mais il faut dire que M. Bourassa a voulu faire appel à la jeunesse. Par conséquent, mes chances de devenir ministre étaient réduites", de dire le député de 62 ans.

Tout de même, le député d'Orford avoue qu'il aurait accepté d'occuper un poste au sein du Conseil des ministres.

"Si le premier ministre avait fait appel à mes services, je n'aurais certainement pas refusé. De toute façon, si Robert Bourassa a besoin de moi, je suis prêt à l'aider."

Quoiqu'il en soit, Georges Vaillancourt est tout de même très satisfait de la composition de ce nouveau conseil des ministres. Selon lui, tous les candidats de valeur ont obtenu des portefeuilles, ce qui aura d'importantes répercussions sur la relance économique du Québec.

### La région

Le député d'Orford estime par ailleurs que

l'Estrie a obtenu sa part du gâteau dans la composition de cette nouvelle équipe ministérielle.

"Avec Monique Gagnon-Tremblay et Pierre Paradis comme ministres, je pense que l'Estrie a eu sa part. Si l'on parle de l'ensemble de la province, il me semble que notre région est bien représentée", a-t-il précisé, tout en félicitant Mme



Georges Vaillancourt

Gagnon-Tremblay et M. Paradis pour leur nomination.

M. Vaillancourt croit que la région estrienne profitera à coup sûr de la présence de ces deux ministres.

"Nous avons aussi de bons députés dans la région, ce qui n'est pas à dédaigner. Je pense effectivement que l'Estrie va bénéficier de notre équipe de parlementaires."

## Réaction des groupes de femmes

# "Gagnon-Tremblay, on ne la connaît pas"

**MONTREAL (PC)** — La réaction des groupes de femmes à la nomination de Mme Monique Gagnon-Tremblay au poste de ministre déléguée à la Condition féminine dans le cabinet libéral est unanime: "Qui est-elle? On ne la connaît pas".

Dans son milieu, Mme Gagnon-Tremblay n'est pas connue pour avoir participé activement, au cours des dernières années, à des

dossiers de la condition féminine. Ce que l'on dit d'elle, c'est qu'elle a laissé un emploi traditionnellement féminin, secrétaire dans une étude de notaire, pour aller à l'université entreprendre des études de notariat et devenir ainsi son propre patron.

"Une telle démarche, commente Mme Lise Leduc, présidente de Conseil d'intervention pour l'avancement des femmes au travail (CIAFT), laisse supposer un vécu

qui l'a sensibilisée à la problématique et à l'importance des femmes au marché du travail et dans différentes sphères d'activités."

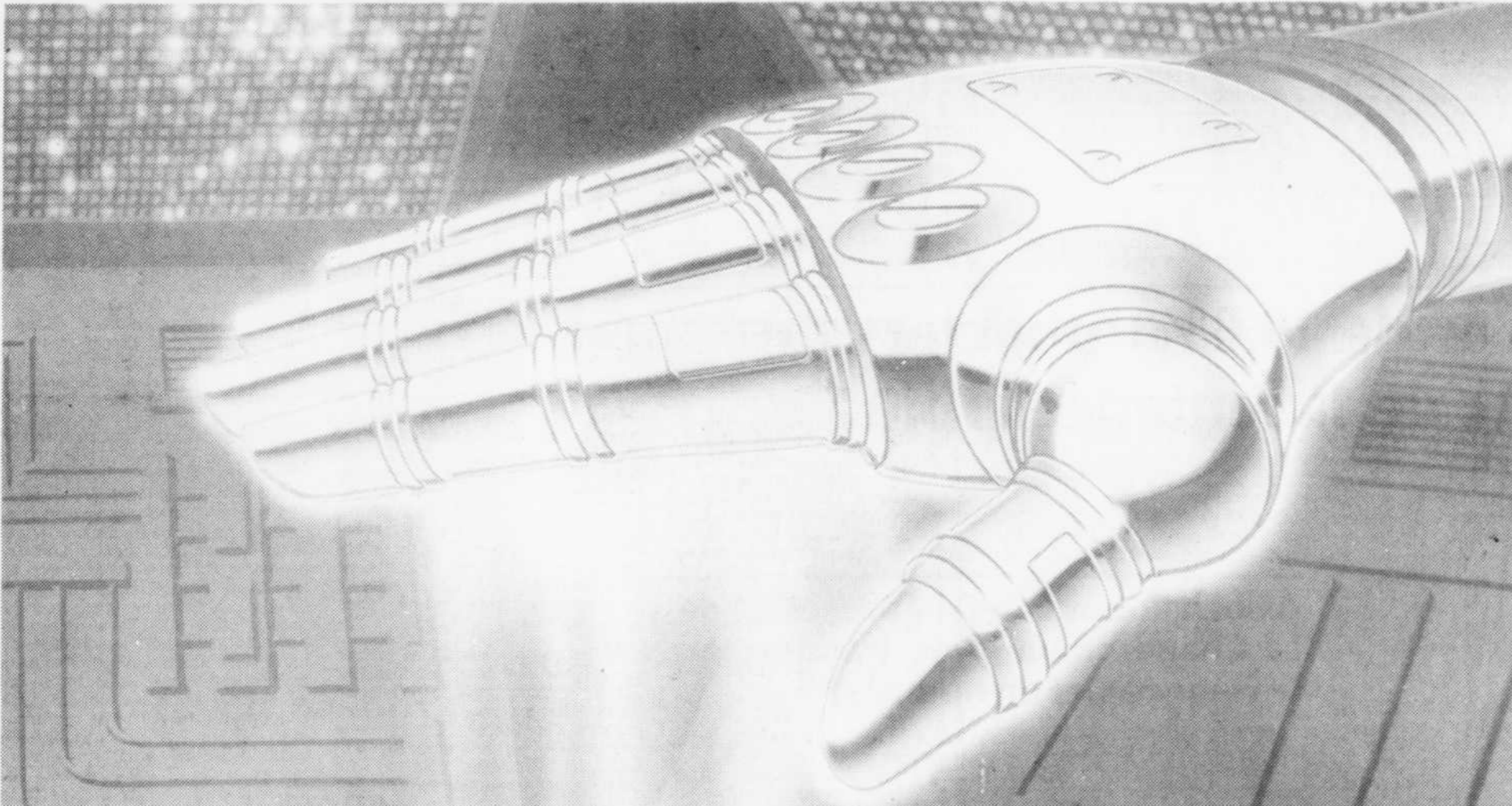
Pour la 6e fois en un an, les groupes de femmes du Québec devront donc présenter leurs dossiers à une nouvelle ministre de la Condition féminine et faire valoir leurs revendications.

Dans un télégramme de félicitation adressé hier à Mme Gagnon-

Tremblay, la Fédération des femmes du Québec sollicite une rencontre avec la ministre pour lui présenter ses dossiers et l'assurer de sa collaboration.

A La Vie en rose, la réaction en est aussi une d'attente mêlée d'inquiétude.

Au magazine féministe, on s'inquiète en particulier de la position de Mme Gagnon-Tremblay face à l'avortement.





**SANYO**

TÉLÉCOULEUR 21 POUCES  
 MODELE 12C705

- Ecran plat
- Télécouleur infrarouge
- Convertisseur de 109 canaux
- Entrées audio/vidéo

**699<sup>95</sup>**



**KENWOOD**

CHAÎNE STÉRÉO DE QUALITÉ  
 MODELE V-34

Comprenant:

- Amplificateur de 60 watts (total)
- Syntonisateur digital
- Magnétocassette avec Dolby
- Table tournante automatique et des enceintes acoustiques à 3 voies

**699<sup>95</sup>**



**AKAI**

VIDÉO VHS MODELE VS-377

- Télécommande infrarouge à 32 fonctions
- Convertisseur de 105 canaux
- Minuterie 4 émissions/28 jours

**549<sup>95</sup>**



**TDK**

CASSETTE VIDEO BETA OU VHS  
 MODELE T-120/L-750

**7<sup>95</sup>**



**SANYO**

STÉRÉO PERSONNEL  
 MODELE MGR-66

- AM/FM cassette

**59<sup>95</sup>**

**135 MAGASINS**

DANS TOUS LES GRANDS CENTRES COMMERCIAUX

**ATLANTIQUE IMAGE ET SON**

AUSSI AVANCÉ QUE LA TECHNOLOGIE DE NOS PRODUITS

# Taux de taxes inchangé à Deauville

par Yvon Rousseau

**DEAUVILLE** — Le taux de la taxe foncière restera à 1.10 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'année fiscale 1986, dans la municipalité de Deauville.

Un groupe de membres de la Ligue des citoyens de Deauville, présents à la rencontre, ont reproché aux membres du conseil municipal d'être trop conservateurs dans les prévisions des revenus pour la prochaine année, pour ensuite augmenter considérablement les dépenses pendant l'exercice financier.

En réponse à la question de M. Jean Turcotte, un citoyen qui voulait savoir si l'addition de nouveaux édifices taxables au rôle d'évaluation allait finalement occasionner une diminution du taux de la taxe foncière, le maire Egide Marcoux a répondu que jamais, tant qu'il sera maire, la taxe foncière allait être diminuée. En citant une situation vécue dans la municipalité d'Ascot CT, M. Marcoux a souligné les effets très néfastes d'avoir ensuite à augmenter la taxe.

## Série de questions

Aussitôt la présentation du bud-

get terminée, le conseiller municipal Martin Cyr a adressé une série de questions à son collègue R. Simard, responsable du budget, toujours en mettant en lumière, à l'aide des résultats des exercices financiers antérieurs, que les prévisions de revenus étaient minimisées, alors que les dépenses prévues au budget étaient largement dépassées. M. Cyr a également reproché à M. Simard de n'avoir pas voulu le rencontrer pour discuter du budget, avant sa déposition officielle.

Une première déposition du budget avait été remise à plus tard, en fin de novembre, parce que les avis de convocation n'étaient pas conformes au Code municipal.

Le budget pour 1986 est équilibré et il prévoit des dépenses de 1.275.645 \$. M. Cyr a rappelé à M. Simard qu'il avait annoncé que le budget de 1985 allait tout simplement être augmenté de 5 pour cent. Le conseiller municipal Cyr a alors

demandé comment il se faisait que les dépenses réelles, en 1985, avaient totalisé 1.277.000 \$, alors que le budget 1986 ne prévoyait qu'un montant de 1.275.645 \$ au chapitre des dépenses. M. Cyr a aussi cité plusieurs chiffres, provenant des résultats administratifs antérieurs de la municipalité, indiquant que les dépenses avaient effectué des bonds prodigieux, à plusieurs postes du budget.

Le budget a finalement été adopté par les membres du conseil municipal, mais M. Martin Cyr a enregistré sa dissidence, en votant contre l'adoption.

Au cours de la période des questions, le maire Marcoux a indiqué que le surplus des revenus sur les dépenses de 70.000 \$, accumulé au cours des années antérieures et toujours présent à la fin de l'exercice 1985, devait être versé au budget, en 1986, pour éviter une augmentation de la taxe foncière.

Un citoyen, M. Gilles Dargys, a souligné que le conseil prévoit moins de revenus et augmente les dépenses par la suite, parce que le

70.000 \$ de surplus des années antérieures est trainé d'une année à l'autre.

"Écoutez, de dire le maire Egide Marcoux, il ne faut pas qu'une soirée de présentation de budget devienne une soirée de règlement de comptes, parce que c'est trop important pour ça". Le maire a expliqué que si les postes de dépenses

sont augmentés, durant l'exercice financier, c'est que les membres du conseil essayent de s'entendre à l'amiable, plutôt que de couper. "En 1985, de poursuivre le maire, on a essayé de vivre en harmonie, au sein du conseil municipal, pour que Deauville progresse".

M. Georges Emond, Me Jacques Blanchette et M. Jacques Tardif

ont aussi interrogé le maire sur l'augmentation des dépenses, en rappelant que M. Marcoux avait dit que la venue de nouveaux citoyens pour partager les coûts, allait avoir pour effet de diminuer les taxes. Le maire a dit qu'il voulait dire les taxes rattachées aux travaux permanents de la municipalité, en non les taxes foncières.



Egide Marcoux



R. Simard



Martin Cyr

## A Lac-Mégantic

# Projet d'agrandissement de 1,4 million \$ au Centre hospitalier

LAC-MÉGANTIC (s) — Un projet d'agrandissement du Centre hospitalier Lac-Mégantic, évalué à 1,4 million \$, est présenté à l'étude au Conseil régional de la santé et des services sociaux de l'Estrie (CRSSE) et l'autorisation de cet organisme pourrait être accordée d'ici le 15 janvier prochain.

Il s'agirait d'ajouter un étage sur une aile de l'institution, située de façon perpendiculaire à la section principale de la bâtisse, de manière à compléter les aménagements pour le secteur des soins prolongés au pavillon Saint-Joseph.

Ce projet se situe à l'intérieur du plan de réorganisation des services et de réaménagement des installations entrepris en 1981 au Centre hospitalier Lac-Mégantic, cette entité ayant vu le jour suite au re-

groupement des hôpitaux Frère André et Saint-Joseph.

## Sois prolongés

L'agrandissement éventuel du pavillon Saint-Joseph, rue Laval nord, permettrait d'accueillir dans cette institution un groupe de vingt bénéficiaires en soins prolongés actuellement hospitalisés au pavillon Frère André, rue Villeneuve. Déjà, au début de l'année 1983, 24 malades de cette institution étaient relocalisés dans l'édifice du nord de la ville et le prochain déménagement permettra d'abandonner complètement les activités au pavillon Frère André.

Le directeur général du centre hospitalier, Raymond Lacroix, in-

siste toutefois pour rappeler que le projet d'agrandissement, planifié depuis quelques années, n'a pas encore reçu l'aval des autorités concernées, d'autant plus qu'on souhaite devancer les travaux de quelques mois par rapport à l'échéancier initial.

Quoi qu'il en soit, ajoute cependant le directeur général de l'institution, les travaux se réaliseront "absolument", un jour ou l'autre.

## Pavillon Frère André

Il est par ailleurs prématuré, selon lui, de connaître dès maintenant le sort réservé au pavillon Frère André, une bâtisse de 13.000 pieds carrés qui sera ainsi désaffectée. A l'origine, on devait y aménager

les locaux du Centre local de services communautaires (CLSC) Maria Thibault, mais différents changements ont entraîné l'abandon de ce projet. Le CLSC logera plutôt dans une nouvelle bâtisse, à proximité du centre hospitalier Lac-Mégantic, en vertu du contrat de location récemment accordé à un entrepreneur local.

L'agrandissement des installations hospitalières de la rue Laval nord s'ajoutera aux réaménagements entrepris il y a quatre ans dans le département de physiothérapie, dans la section des soins d'urgence, au poste d'accueil et dans une section des laboratoires. Ce projet complètera aussi la relocalisation des bénéficiaires de soins prolongés au pavillon Saint-Joseph.

## Forte opposition au projet de chalets flottants sur le lac Memphrémagog

MAGOG (GP) — La compagnie "Three buoys" de Calgary, qui désire lancer une cinquantaine de chalets flottants sur le lac Memphrémagog rencontre une forte opposition des propriétaires riverains et des utilisateurs du lac. Déjà, une pétition demandant l'abandon du projet a recueilli plus de 500 signatures.

Les promoteurs qui se sont heurtés au désaccord de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Memphrémagog le mois dernier, ont subi un second échec devant ce même conseil mercredi. De plus, une assemblée d'information tenue jeudi soir sur l'initiative de la compagnie, a semblé renforcer l'opposition des adversaires du projet. Ceux-ci n'ont pas été sensibles à la qualité de la documentation audiovisuelle présentée par la compagnie.

## Un défenseur

En ce qui concerne la MRC, le préfet, M. Roger Nicolet, a rappelé fermement que c'est la municipalité régionale qui a la responsabilité de l'aménagement du territoire, et que c'est devant son conseil que se prennent les décisions. Le préfet avait d'abord laissé la parole au représentant du regroupement des propriétaires du secteur de Southie-sur-le-lac qui s'opposent au projet. Ensuite, ce fut au tour de M. Armand Paré, président de la Société Clé Memphrémagog de défendre le projet de chalet flottants, en tant que responsable de la venue de la compagnie "Three Buoys" dans la région.

Après que le conseil des maires ait entendu les deux versions, M. Nicolet a reconnu que la juridiction de la MRC est limitée à l'aménagement des terres. L'organisme pourrait tout au plus empêcher l'utilisation des sites comme l'île Lord que les promoteurs voudraient aménager en point de ravitaillement et de loisir pour les locataires de ses chalets flottants. Pour ce qui est de limiter la navigation sur les eaux du lac, la MRC ne peut qu'espérer la collaboration du gouvernement fédéral; de même pour l'utilisation des rives, comme l'aménagement d'un port d'attache à la pointe Cabana de Magog, qui est sous juridiction provinciale.

## Pétition à Québec et Ottawa

C'est à ces deux paliers de gou-

vernements que les propriétaires riverains et les utilisateurs du lac comptent adresser leur pétition en vue de faire obstacles aux promoteurs du projet. Rappelons que ces derniers projettent d'exploiter une flottille de 50 chalets flottants d'une valeur approximative de 60 000 \$ chacun. Chaque embarcation est munie d'un réservoir septique scellé d'un moteur au gaz propane et peut accueillir une dizaine de personnes à son bord. Ces condominiums flottants sont vendus comme abris fiscaux à des investisseurs qui en confient la location à la compagnie "Three buoys".

Selon les chiffres cités par les promoteurs, les vacanciers qui loueraient des embarcations dépenseraient deux millions \$ par année dans la région et le projet créerait 30 emplois permanents annuels. De plus, la compagnie s'engage à faire respecter un règlement très strict par les locataires qui recevraient même un cours de navigation avant de pouvoir quitter le port d'attache. Les promoteurs déclament leur sérieux et se disent très respectueux de la qualité de l'environnement; leurs bateaux sont lents, sécuritaires, très silencieux, et équipés de toilettes scellées; de plus, les locataires sont obligés par contrat de respecter les points d'ancrage situés en des endroits précis, affirmèrent-ils.

De leur côté, les opposants s'inquiètent de l'utilisation commerciale du lac par de "lourdauds mastodontes" circulant en convoi sur un lac étroit et déjà écologiquement fragile". M. Hamel a même comparé le projet de "Three Buoys" à l'installation d'une cinquantaine de maisons mobiles et de roulottes dans le Parc des Braves, au centre-ville de Magog. Selon lui, ce défilé de condominiums flottants compromettrait la valeur immobilière avantageuse des propriétés qui entourent le lac. Il rejoint en cela l'avis de la majorité des maires de la MRC qui estiment le projet dangereux pour tout l'avenir touristique de la région.

Sans mettre en doute le sérieux des promoteurs, les opposants trouvent de tels projets intéressants sur des lacs très larges dont les berges sont inhabitées, ou sur des canaux comme c'est le cas pour les réalisations que la compagnie exploite déjà. Ils s'opposent par contre avec vigueur au projet envisagé sur le lac Memphrémagog qu'ils qualifient de dangereux à tous points de vue.

## Hausse de salaires de 10,8%: policiers de Windsor satisfaits de la sentence arbitrale

par Claude Corriveau

WINDSOR — La Fraternité des policiers de la Ville de Windsor, par la voie de son président Robert Blanchard, s'est dite satisfaite de la sentence arbitrale rendue dans le cas du renouvellement de leur convention collective. Les policiers obtiennent une hausse salariale de 10,82 pour cent répartis sur les deux années du contrat.

Sans contrat de travail depuis avril 1984, les policiers de Windsor se voient octroyer des hausses de l'ordre de 6,32 p.c. et 4,5 p.c. Ces augmentations portent le salaire moyen des policiers de Windsor à 577,44 \$ par semaine, pour 1984, et à 603,42 \$ pour cette année. L'augmentation est rétroactive au premier avril 1984.

## Horaires

L'horaire de travail a également été modifié. Les policiers, lors de la mise en application de la présente convention collective, effectueront des quarts de 10 heures par jour. D'autres clauses normatives ont été soit refusées soit accordées aux policiers, mais la clause salariale se voulait le principal cheval de bataille des membres de la Fraternité.

"Dans l'ensemble nous sommes satisfaits de la sentence rendue, commente le président de la Fraternité des policiers, M. Robert Blanchard. Le fonds de pension représentait beaucoup pour nous et nous n'avons rien obtenu sur ce point. Il est certain, cependant, que nous en ferons une priorité lors de prochaines négociations et soyez assuré qu'elles ne dureront pas deux ans".

Les membres du Tribunal d'arbitrage écrivent dans leur rapport que les policiers de la Ville de Windsor se classent, en 1984, au troisième rang des policiers les mieux payés pour des municipalités jugées équivalentes et ce, malgré le fait que la Ville de Windsor soit celle ayant la meilleure capacité de payer et que le fardeau fiscal des citoyens soit supérieur aux citoyens des autres municipalités.

## Encore du "rattrapage"

"Cette sentence va nous servir encore pour les prochaines négociations et on va s'en servir. Nous avons encore du rattrapage à faire du côté salarial. Les barèmes sont maintenant établis" d'ajouter M. Blanchard.

La présente convention collective de travail vient à échéance le 30 mars prochain.

Du côté de la partie patronale, le maire de Windsor, M. Adrien Péloquin, n'a pas voulu commenter le

rapport déposé mercredi dernier. "Je ne sais pas s'il a été déposé. Je dois passer à l'Hôtel de Ville aujourd'hui (hier)", a-t-il dit lorsque rejoint à son travail en ajoutant qu'il ne connaissait rien du contenu.

## Association d'Éco-Ressources et de La Chaudronnée pour transformer le vieux papier en nourriture

SHERBROOKE — Les samedis 14 et 21 décembre, Éco-Ressources et La Chaudronnée s'associeront pour en quelque sorte transformer le vieux papier en nourriture destinée aux jeunes assistés sociaux.

Il ne s'agit aucunement d'une opération d'alchimie ou de cuisine bizarre. En fait, Éco-Ressources et La Chaudronnée tiendront en collaboration deux journées de récupération de papier, d'abord au centre commercial Place Belvédère, le 14, ensuite aux Galeries Quatre-Saisons, le 21.

A ces endroits, la compagnie "Papiers Cascades" placera un camion dans le terrain de stationnement et la population pourra y déposer son vieux papier.

Cette entreprise versera 30 \$ pour chaque tonne de papier recueilli et les profits réalisés seront entièrement versés à La Chaudronnée qui projette de relancer en février son service de repas aux jeunes assistés sociaux. Le papier permettra donc d'offrir plus de repas à un groupe de population fort démunis.

## Expérience

Le président d'Éco-Ressources, Denis Cliche, espère amasser entre 5 et 10 tonnes de vieux papier. "Si l'expérience s'avère concluante, elle sera renouvelée en janvier, dans d'autres centres commerciaux", a révélé le dirigeant de l'organisme qui, depuis sept ans, se

voie à la sensibilisation du public en matière de récupération.

En outre, la conjugaison des efforts d'Éco-Ressources et de La Chaudronnée pourrait bien marquer le début d'une série de journées "R" qui seraient organisées tout au long de la prochaine année et impliqueraient d'autres organismes sans but lucratif. "Des points de dépôt de papier et de verre pourraient être mis en place dans chaque district municipal de Sherbrooke", a expliqué M. Cliche.

Quant à la Chaudronnée qui, le 15 octobre dernier, a dû remettre ses chaudrons pour éviter la faillite, elle tente présentement de trouver des sources de financement. Les 300 \$ que ce service peut escompter des deux journées "R" représentent une infime partie des 40.000 \$ qui lui sont nécessaires pour opérer annuellement.

Pour un, M. Cliche voit dans la collaboration entre les deux organismes, "une mesure incitative, une mesure de départ pour épauler les efforts de La Chaudronnée".

"Il est évident que ces activités de récupération ne nous assureront pas de base financière. Elles font partie d'un ensemble de mesures que nous entendons prendre pour réussir à remplir les chaudrons et redémarrer le service de repas. Entre autres, nous nous repropens à envisager une subvention de 1.500 \$ ou 2.000 \$, puisque la Direction générale de l'éducation des adultes revise présentement la demande qu'elle avait déjà refusée", a souligné pour sa part le président de La Chaudronnée, Mario Mercier.

Et celui-ci de poursuivre: "Qu'Éco-Ressources et La Chaudronnée s'entraident se conçoit bien, puisque l'un fait de la récupération de papier et de verre et l'autre de la récupération de nourriture. Tous deux sont des gestes d'hygiène publique dans le sens qu'ils impliquent de penser à autrui".

M. Mercier devait insister sur l'importance de relancer le service de repas dès la fin de janvier. "C'est une période particulièrement difficile pour les jeunes qui, comme tous les autres, se trouvent entraînés dans le mouvement de consommation de la période des Fêtes, même s'ils n'en ont vraiment pas les moyens".

Le président de La Chaudronnée se déclare optimiste quant à la générosité et à la contribution de la population. "Quand l'insécurité d'emploi prévaut, quand la situation économique s'annonce difficile, les gens semblent plus sensibles aux besoins des jeunes démunis."

## Locomotive remise sur la voie

BURY (YR) — Une gigantesque grue de Via Rail s'est rendue dans le secteur de Bury, tôt hier matin, pour remettre sur les rails la locomotive qui avait quitté la voie, la veille, entre le village de Bury et la traverse à niveau de la route 108.

Selon les renseignements obtenus d'un porte-parole de Via Rail, la grue et l'équipe qui l'accompagnait étaient de retour dans la métropole, en début d'après-midi hier.

En effet, seule la locomotive, qui tirait six wagons, avait quitté les rails et les passagers de ce train, qui se rend de Montréal à Moncton,

au Nouveau-Brunswick, n'avaient subi aucune blessure dans l'incident.

Hier, Via Rail annonçait la reprise normale du trajet ferroviaire et les passagers, logés pour la nuit à Lac-Mégantic, ont pu poursuivre leur voyage jusqu'à destination.

Il fut impossible hier d'atteindre le service des affaires publiques de Via Rail, afin de connaître le nombre des passagers, l'heure à laquelle ils ont pu poursuivre leur route, à partir de Lac-Mégantic, et les causes du déraillement.

## Début des travaux d'assainissement

RICHMOND (GM) — Les travaux d'assainissement des eaux du bassin de la rivière St-François ont débuté dans quelques secteurs de la ville de Richmond, depuis quelques jours.

En effet, la firme T.G.C. de Sherbrooke, qui a obtenu le contrat évalué à près de 1 960 000 \$ de la Société québécoise d'assainissement des eaux, a amorcé les travaux d'interceptions des égouts pluviaux et domestiques sur la rue Stanley ainsi que la construction d'un poste de pompage des égouts domestiques sur la rue St-Laurent, près du ruisseau Dory dans le secteur de Richmond-Nord.

Les travaux entrepris sur la rue Stanley consistent au creusage et à l'installation de deux tuyauteries, l'une qui servira à capter l'eau de surface ou pluviale qui sera éventuellement acheminée vers la poste de pompage de la rue Adams dont la construction est terminée, et l'autre tuyauterie acheminera les égouts

domestiques vers la station de pompage en construction sur la rue St-Laurent. Plus tard les égouts domestiques seront repompés vers l'usine d'épuration des eaux qui sera construite sur la route de St-Félix de Kingsey à la sortie de Richmond.

"Ces travaux auraient dû être amorcés depuis quelques temps déjà mais un différend entre le propriétaire du terrain et la Société québécoise d'assainissement des eaux concernant le tracé de la voie d'accès, retarde le début des travaux", d'expliquer le maire de Richmond, M. André Lupien. Cette usine sera construite par la firme G.G. Construction et Location de Waterloo, au coût de 1.857.420 \$.

## Travaux reportés

Selon des responsables de la firme T.G.C., les travaux sur la rue Stanley devraient être complétés avant les Fêtes et par la suite, les

travaux seront suspendus jusqu'au dégel du printemps. Cependant les travaux de construction du poste de pompage de la rue St-Laurent près du ruisseau Dory se poursuivront tout au long de l'hiver.

Au printemps, les travaux d'assainissement des eaux reprendront dans plusieurs autres rues de Richmond, dont Principale sud, Collège sud et dans une dizaine d'autres rues, mais ces travaux seront de moindre envergure que ceux réalisés cet été à Richmond.

Le coût global des travaux est évalué à 5 555 000 \$ et le gouvernement du Québec, à la suite d'une entente avec son homologue du fédéral, assumera 90% des coûts tandis que la ville de Richmond acquittera 10% de la facture. La ville pourra également profiter du programme incitatif du gouvernement, si l'usine d'épuration entre en opération avant le mois de mars 1986.

## Bromptonville veut acheter un terrain à vocation industrielle

BROMPTONVILLE (LS) — La Ville de Bromptonville a déposé une promesse d'achat pour l'achat d'un terrain à vocation industrielle. D'une superficie de 16 acres, ce terrain pourrait éventuellement servir de base à un futur parc industriel à Bromptonville.

La promesse est conditionnelle à l'approbation du ministère des Affaires municipales et du ministère de l'Industrie et du Commerce. Le coût du terrain sera défrayé à même le budget d'opération et répond à un besoin imminent dans ce secteur puisque qu'à Bromptonville il n'y a pas de terrain zoné industriel.

Autre lacune, il n'y a pas de bâtisse à offrir pour une future construction industrielle. "Là au moins on a résolu la question du terrain", de déclarer le

maire de Bromptonville, M. Clément Nault. "Cette année nous avons reçu 2 ou trois demandes mais nous n'avons rien à offrir", de conclure ce dernier.

**LE DOMAINE de la SOBRIETE**  
Inc.

Centre de réhabilitation pour alcoolique ou autres toxicomanes.

400, rue Centrale Nord,  
418-443-2277  
Stratford (Clé Mégantic-Compton)  
GOY 1PO

## Mort du bébé Barabé: l'enquête supprimée?

ARTHABASKA (MC) — L'enquête du coroner relativement à la mort du petit Eric Barabé de Sainte-Victoire, près de Victoriaville, pourrait bien être supprimée par le dépôt dans les prochains jours d'une accusation criminelle contre la mère, Mme Nicole Barabé.

Le bébé de huit mois est décédé dans l'incendie suspect qui a ravagé la résidence de ses parents le 26 novembre. La mère, blessée par une balle de calibre 22, et son autre enfant de deux ans ont été sauvés de justesse. Un drame familial expliquerait cette triste histoire.

La Sûreté du Québec a fait rapport des événements au procureur de la Couronne dans le district d'Arthabaska, Gerald Milot, qui étudie présentement l'affaire.

Et, hier, le coroner a ajourné une nouvelle fois son enquête à mercredi prochain.

## Renvoyé à son procès

ARTHABASKA (MC) — Le président du syndicat de Ventilateur Victoria de Victoriaville Jean-Marie Dion a été renvoyé à son procès le 15 janvier sous l'accusation de possession d'une arme offensive.

M. Dion aurait été arrêté l'été dernier en possession d'un gourdin. Lui et ses confrères de travail sont en lock-out depuis le 22 mai dernier.

A l'issue de l'enquête préliminaire de l'accusé, le juge Gilles LaHaye de la Cour des sessions de la paix, au Palais de justice d'Arthabaska, avait pris l'affaire en délibéré, avant de rendre sa décision hier.

## Autobus paralysés à Victo

par Maurice Cloutier

VICTORIANVILLE — Ce matin, les usagers du transport en commun à Victoriaville et les écoliers qui voyagent à bord d'un véhicule de la flotte des Autobus Victoriaville se retrouvent à pied.

Le syndicat CSN de la trentaine de chauffeurs et de mécaniciens de cette compagnie a décrété une journée d'étude pour aujourd'hui afin d'inciter l'employeur à annuler le congédiement de deux membres de l'unité.

### Tracts

Le conseiller syndical Pierre Genest a toutefois précisé qu'une seule journée d'étude est prévue pour le moment, ce qui signifie que le service habituel reprendra dès samedi. Plus tôt cette semaine, un tract annonçant des moyens de pression a été distribué aux usagers.

"Nous comprenons les problèmes que cela pose au niveau des usagers", peut-on lire sur le tract, qui déplore l'attitude patronale.

Les allégations de l'employeur pour le congédiement des deux femmes, l'une pour conduite imprudente et l'autre pour des retards sur son parcours, sont, au dire de M. Genest, totalement injustifiées.

La négociation d'un premier contrat de travail entre le syndicat et Autobus Victoriaville traîne depuis des mois. Les clauses normatives sont réglées, mais les conditions salariales seront soumises à l'arbitrage à la mi-janvier.

## MRC d'Arthabaska

## Un pas de plus vers le schéma

VICTORIANVILLE (MC) — Après une explication détaillée du contenu de la proposition d'aménagement préparée pour la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Arthabaska, les maires ont accepté le document, à leur dernière réunion du conseil.

Maintenant, les différents ministères concernés par la proposition d'aménagement ont un délai de trois mois pour livrer leurs commentaires sur les paramètres fixés par les élus municipaux sur toutes les questions reliées à l'aménagement.

La MRC tentera au cours de 1986 de franchir les deux dernières étapes du processus qui conduit à la mise en application du schéma d'aménagement de la MRC.

## Nouvelle charge pour la construction d'un complexe culturel à Victoriaville

VICTORIANVILLE (MC) — Le Regroupement des organismes culturels des Bois-Francis (ROCBF) est revenu à la charge sur le projet de construction d'un complexe culturel, hier, pour exiger "un engagement ferme de la Ville de Victoriaville à réaliser ce projet."

Lundi soir, lors de la discussion houleuse sur l'absence du projet culturel de 8 000 000\$ au plan triennal d'immobilisations de la Ville, cette volonté d'action au cours des prochaines années a été exprimée seulement dans les dossiers sur l'eau potable et la restructuration du poste de police, a rappelé à la presse régionale un porte-parole du regroupement, Denis Leblanc.

Choqué par certains propos des intervenants culturels, le maire Denis St-Pierre avait clos le débat en leur mettant en garde face au danger de signer l'arrêt de mort du dossier en voulant forcer la main du conseil.

Or, selon Patrice Daigneault, l'intervention des organismes a simplement permis "d'empêcher le dossier de se fermer en douceur."

Sans répliquer aux propos incisifs du maire, les membres du ROCBF ont réclamé une démonstration d'intérêt de la part des élus et précisé que leur démarche est nettement orientée vers les intérêts de la population.

En outre, M. Leblanc a souligné que leur anxiété pour la concrétisation du projet a été alimentée par les promesses du maire au début de 1985.

Le ROCBF, qui a été reconnu comme un interlocuteur privilégié du conseil municipal sur les dossiers culturels, sollicitera, après les

Fêtes, une rencontre privée avec les élus municipaux pour faire le point.

Les coûts d'opération du futur complexe sont aussi l'objet d'un différend entre les deux parties. Au lieu du montant de 1 000 000\$ par année avancé par le maire, M. Leblanc a parlé, hier, d'une facture de 350 000\$, après déduction des subventions et des revenus prévisibles.

Enfin, M. Leblanc ne s'est pas opposé à la discussion sur une base régionale du dossier, mais un délai de trois mois est jugé suffisant pour mesurer l'intérêt des localités environnantes.

# Ça, c'est du répit!

30  
pour le prix de  
25\*



NOUVEAU! NUMBER 7 EN PAQUETS DE  
**TRENTE**  
LONGUEUR RÉGULIÈRE

\*Prix du paquet de 30 cigarettes King Size. Le détaillant peut le vendre moins cher.

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette — Number 7 King Size: "goudron" 16 mg, nic. 1.1 mg. Régulière: "goudron" 15 mg, nic. 1.2 mg. Number 7 légère King Size: "goudron" 12 mg, nic. 0.9 mg. Régulière: "goudron" 13 mg, nic. 1.1 mg.



# Les enseignants de cégep veulent que Québec ajoute 1,200 postes

par Rollande Parent

**MONTREAL (PC) —** Deux heures après la désignation du ministre libéral de l'Éducation, Claude Ryan, les 9,000 enseignants de cégep représentés par la CSN lui demandaient de modifier le régime de négociation des secteurs public et parapublic et de créer 1,200 nouveaux postes à temps plein.

La Fédération nationale des enseignants et enseignants de cégep du Québec (FNEEQ-CSN), qui représente 80 pour cent des professeurs de ce niveau, ont demandé au ministre Ryan de "rétablir le régime de conventions collectives négociées".

Pour les syndiqués des trois centrales syndicales, cela revient à réclamer des amendements à la loi 37 fixant les règles du jeu devant régir les négociations des employés de

l'État. Elles estiment que cette loi pilotée par l'ex-ministre Michel Clair leur a enlevé le pouvoir de négocier.

A cet égard, les tribunaux seront appelés en janvier prochain à déterminer si la loi en question bafoue le droit de négociation intimement lié au droit d'association reconnu dans la Charte des droits.

Dans l'attente, la Fédération qui déposait hier ses demandes, a signifié, à l'instar de la Fédération

des enseignants de cégep (CEQ), sa volonté de négocier l'ensemble de la convention au nom de ses 42 syndicats membres. Cela va à l'encontre de la loi 37 qui a déterminé que la moitié des objets de négociation devait être discutée avec les autorités locales.

La présidente de la FNEEQ, Rose Pellerin, a reconnu qu'il en était ainsi.

D'entrée de jeu, la Fédération indique son intention de rattraper les postes d'enseignants perdus par l'imposition des décrets (évalués à 700) et d'obtenir un ajout de 500 nouveaux postes à plein temps afin de "procéder aux adaptations et aux changements de programmes constants qui accompagnent le vi-

rage technologique".

La Fédération rappelle en outre que les étudiants au niveau cégep sont passés de 10,532 (en 1982) à 13,900 (en 1985).

L'ajout de 1,200 nouveaux postes de professeurs devrait privilégier un accroissement de la présence des femmes dans ce secteur où elles représentent actuellement 30 pour cent des effectifs, fait valoir la présidente.

Les assemblées générales des 42 cégeps ont voté une résolution indiquant que l'embauche prioritaire de femmes devrait être appliquée jusqu'à ce que celles-ci représentent 40 pour cent de l'ensemble des enseignants de ce secteur, a-t-elle rappelé.

## Secteur public et parapublic La CSN promet une "négociation de femmes"

**QUEBEC (PC) —** Dans le secteur public et parapublic, le gouvernement et les centrales syndicales participeront en 1986 à une "négociation de femmes".

C'est ce que promet M. Yves Lessard, président de la Fédération des affaires sociales (CSN), à la veille du début des négociations entre le gouvernement et ses 300,000 fonctionnaires.

Même s'il se dit conscient que ce n'est pas la première année que les centrales syndicales promettent de tenir particulièrement compte des femmes dans leurs revendications, M. Lessard jure que cette fois, ce sera différent.

"Ce sera une négociation de femmes parce que lorsqu'il y a détérioration des conditions de travail dans le secteur public, ce sont les femmes, les plus sous-payées, qui écopent le plus", confiait-il en conférence de presse à Québec, jeudi.

De fait, 35 des 280 postes du réseau des affaires sociales sont majoritairement occupés par des femmes et offrent un salaire différent aux femmes et aux hommes qui l'occupent. Cette discrimination, selon M. Lessard, existe notamment aux postes d'entretien ménager, aux cuisines et à la buanderie.

Mais, avec des membres encore aigris par l'imposition de récents décrets, M. Lessard sait que ses membres espéreront rattrapper le salaire perdu.

"Tenter de récupérer le 20 pour



Yves Lessard

cent serait irréaliste. Ça, on en fait notre deuil", laisse tomber Yves Lessard.

Il ne compte pourtant pas lâcher prise. La FAS demande pour ses membres — les moins payés de la fonction publique québécoise — une augmentation de 8.68 pour cent pour la première année, de 6.36 pour cent pour la deuxième année et de 4 à 5 pour cent pour la troisième année.

La Fédération des affaires sociales innove cette année en revendiquant deux types de congés: les congés à temps partiel volontaire et les congés sabbatiques à traitement différé.

# Destruction des BPC: Hydro-Québec débutera bientôt des expériences dans les Cantons de l'Est

**MONTREAL (PC) —** La société Hydro-Québec expérimentera bientôt dans une de ses usines des Cantons de l'Est une nouvelle technologie pour la destruction des BPC (biphényles polychlorés).

On est à mettre la dernière main aux installations placées dans une usine déjà existante, et les expériences devraient commencer sous peu. On s'attend d'ailleurs à ce qu'elles soient concluantes, à brève échéance.

"Vous en entendrez parler d'ici environ deux mois", a indiqué hier le spécialiste des BPC et de l'environnement à Hydro-Québec, Louis-Philippe Roy, en marge d'une rencontre visant à faire connaître l'existence du comité des principaux utilisateurs de BPC au Québec, formé au printemps dernier.

Hydro-Québec mise beaucoup sur cette technologie, déjà brevetée, et dont elle s'est portée acquéreur, il y a peu.

Le procédé employé serait d'une simplicité désarmante et les quelques chimistes consultés en auraient été épatés, a expliqué M. Roy.

À Hydro-Québec, on fait le pari que cette technologie sur laquelle on veut en dire le moins possible, sera plus économique que celles déjà connues et pour lesquelles une étude d'évaluation a été commandée au consortium québéco-ontarien

Pluritech-Dillon.

Dans une première étude, Pluritech-Dillon a passé au crible 44 méthodes différentes de destruction pour en retenir sept. Dans un deuxième temps, elle s'est attachée plus particulièrement à quatre d'entre elles qui serviront de point de comparaison, notamment en matière de coûts, à celle en voie d'ex-

périmentation dans les Cantons de l'Est.

Selon M. Roy, si cette dernière arrive bonne première au terme de l'exercice, on pourra construire un site fixe à proximité de la région montréalaise de façon à ce que les BPC concentrés à 56 pour cent sur le territoire de la CUM, de la Rivière-Sud et de Laval, n'aient pas à être

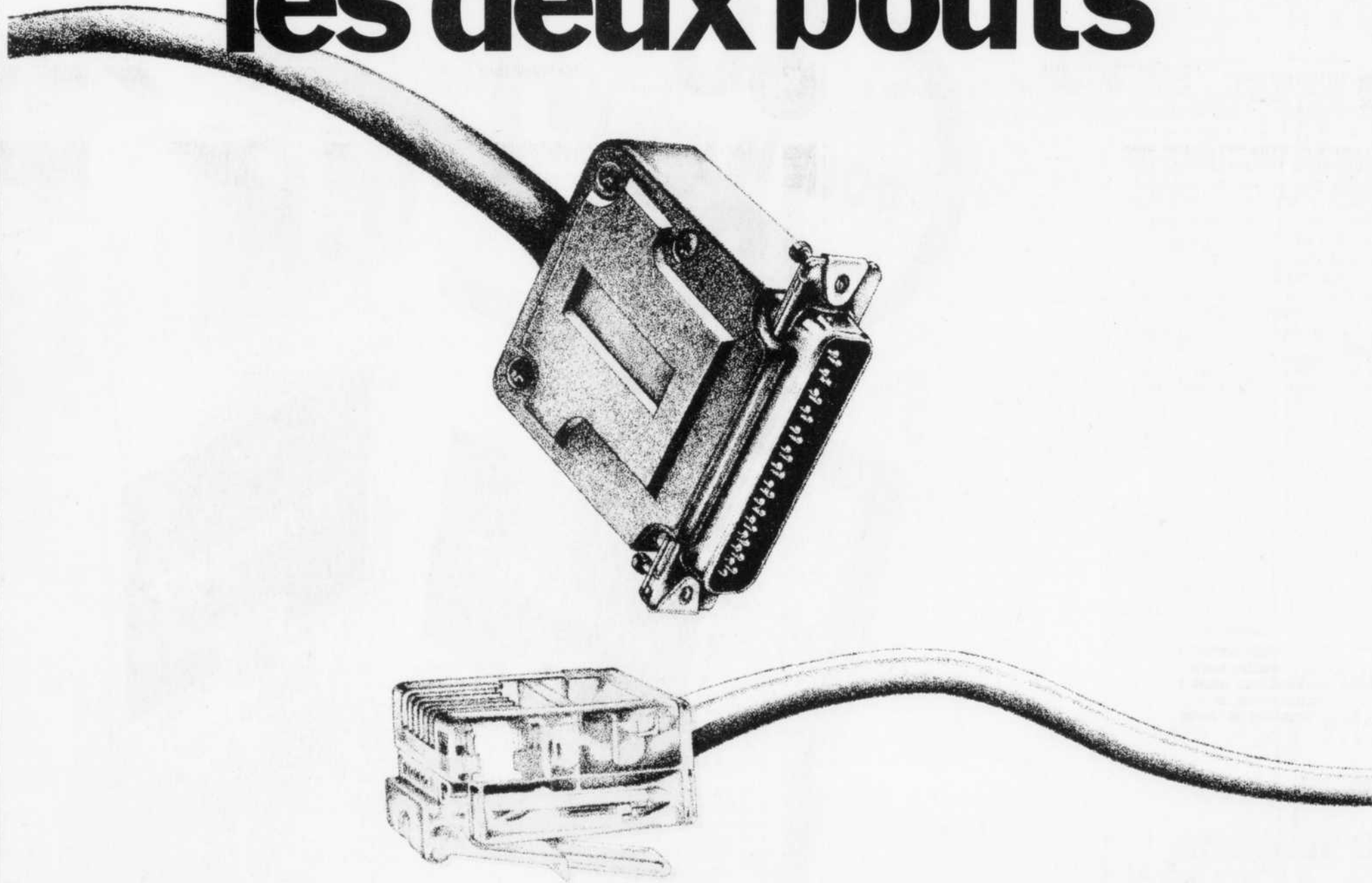
transportés sur de grandes distances.

Pour la destruction des BPC des régions plus éloignées, M. Roy croit qu'on devra envisager des installations mobiles.

Outre la destruction des BPC purs, près de deux millions de litres, il restera à disposer des huiles contaminées aux BPC.

Quand on *bureautique*, on communique.

# Comment joindre les deux bouts



Quand on dirige une entreprise où la qualité des échanges d'information est vitale, il est important de savoir joindre les deux bouts: celui de l'informatique et celui des communications. À Bell Canada, nous croyons qu'il ne suffit pas d'automatiser certaines activités de bureau, d'informatiser telle ou telle tâche ou tel ou tel service. La *bureautique intégrée*, elle, permet la transmission de la voix, du texte, des données et de l'image et met en rapport les personnes, où qu'elles se trouvent, avec l'ensemble des systèmes et des activités informatisées. Car l'élément dynamique de la bureautique, c'est la communication. Chez Bell, nous pensons que toute information doit se trouver instantanément là où elle est utile, quand elle est utile. C'est ainsi que la *bureautique intégrée* de Bell peut aider votre entreprise à accomplir de véritables prodiges en matière d'efficacité. À Bell Canada, vous trouverez un savoir-faire inégalé dans le domaine des communications, une maîtrise consacrée des technologies d'avant-garde, et des experts-conseils qui sauront analyser vos besoins et leur apporter des solutions efficaces. Avec Bell, la *bureautique intégrée* devient facile... Il suffit de composer le

**1 800 361-BELL**

L'efficacité passe par Bell

**Bell**

## Le respirateur retiré à Diane Hébert?

**MONTREAL (PC) —** Diane Hébert pourrait commencer à respirer avec ses nouveaux poumons. Le quotidien La Presse a appris hier que le prochain objectif de ses médecins du Toronto General Hospital était de lui retirer son respirateur.

Quand cela se produira-t-il? Il a été impossible de le savoir. Mais depuis quelques jours, on en parle.

Est-ce à dire que la Montréalaise de 28 ans est désormais hors de danger? Il est semble-t-il beaucoup trop tôt pour faire une telle affirmation.

Diane Hébert, qui a subi une greffe coeur-poumons le 26 novembre dernier à Toronto n'est pas encore en mesure de parler. À peine peut-elle écrire quelques mots pour s'exprimer.

Opérée en pleine nuit, le 26 novembre, elle l'avait été de nouveau quelques heures plus tard et une troisième fois le lendemain.

Ces arrêts cardiaques avaient fait grossir son nouveau coeur. Il a fallu élargir sa cage thoracique et la maintenir ouverte plusieurs heures à l'aide de pièces de métal pour enlever un peu de pression sur son coeur.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

**AVIS**

CRTC — Avis public 1985-262. Le CRTC a été saisi de la demande suivante: 2. Demandes présentées par 41 câblodistributeurs du Québec a) de changer la distribution autorisée du service de télévision, en ajoutant la distribution d'émissions pour enfants à un canal de programmation spécial comprenant, entre autres, le service de programmation spécial "Télé des Jeunes" distribué par Vidéotron Ltée et b) de modifier la licence de leur entreprise de réception de radiodiffusion en augmentant le taux mensuel maximal autorisé, tel qu'énuméré en annexe du texte intégral de l'avis. Les demandes peuvent être examinées aux endroits choisis par le titulaire de licence dans leur communauté. Pour plus d'informations concernant l'endroit où les demandes peuvent être consultées dans votre région, s.v.p. communiquer avec votre télédistri-  
buteur local ou le bureau du CRTC à Montréal ou Ottawa.  
La documentation complète concernant cet avis ainsi que la demande peut être consultée au CRTC, Edifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 Promenade du Portage, Pièce 561, Hull (Québec), et aux bureaux régionaux du CRTC, Complexe Guy Favreau, Tour de l'Est, 200 ouest, boul. Dorchester, Pièce 602, Montréal (Québec) H2Z 1X4. Les interventions doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2 et prouver qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 10 janvier 1986. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du CRTC (819) 997-1328 ou 997-1027, ou les Services d'information du CRTC à Hull au (819) 997-0313 ou le bureau régional de Montréal (514) 283-6607.

Canada  
80723-13 dec